

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1989)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Distribution de vivres à Ganda (Angola)

AFRIQUE

Pour mener à bien ses activités en Afrique (à l'exception des pays couverts à partir des délégations régionales du Caire et de Tunis), le CICR disposait en 1989 de 10 délégations opérationnelles: Addis-Abeba, Kampala, Khartoum, Luanda, Maputo, Mogadishu, Nairobi-Lokichokio, N'Djamena, Pretoria et Windhoek. De plus, l'année 1989 a vu s'ouvrir officiellement à Dakar une délégation régionale. Compte tenu des pays dorénavant couverts à partir de Dakar, les six délégations régionales du CICR en Afrique étaient chargées de couvrir les pays suivants:

- **délégation régionale de Dakar:** Cap Vert, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Sénégal;
- **délégation régionale de Harare:** Botswana, Lesotho, Malawi, Swaziland, Zambie et Zimbabwe;
- **délégation régionale de Kinshasa:** Burundi, Congo, Gabon, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé et Principe et Zaïre;
- **délégation régionale de Lagos:** Cameroun, Gambie, Ghana, Guinée équatoriale, Liberia, Nigeria et Sierra Leone;
- **délégation régionale de Lomé:** Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Togo;
- **délégation régionale de Nairobi:** Comores, Djibouti, Kenya, Madagascar, Maurice, Seychelles et Tanzanie.

Enfin, suite aux troubles inter-ethniques survenus au Sénégal et en Mauritanie en avril 1989, le CICR a ouvert une délégation à Nouakchott.

Grâce à ces 17 délégations, le CICR a pu venir en aide à des centaines de milliers de victimes de conflits armés, troubles intérieurs et tensions internes. Certaines actions ont connu un développement considérable en 1989 malgré les nombreuses difficultés et les blocages dus à des problèmes de sécurité. Afin de réunir les moyens financiers nécessaires à ses activités, le CICR a lancé un appel d'urgence global d'un montant de 137 522 300 francs suisses. Les opérations du CICR au Soudan, en Somalie et pour le différend entre le Sénégal et la Mauritanie ont fait l'objet d'appels spéciaux.

Afrique australie

AFRIQUE DU SUD

En 1989, comme les années précédentes, le CICR est resté préoccupé par la situation de troubles intérieurs prévalant

en Afrique du Sud, où l'état d'urgence a été reconduit en juin pour la cinquième année consécutive. Les affrontements qui ont opposé divers mouvements politiques dans la province du Natal ont aussi vivement préoccupé le CICR qui s'est attaché, avec la collaboration de la Société nationale, à prêter assistance aux personnes affectées ou sans abri, ainsi qu'aux familles dont le principal soutien avait été tué ou blessé. Par ailleurs, usant de son droit d'initiative statutaire, le CICR a poursuivi ses démarches pour tenter d'avoir accès à toutes les catégories de personnes arrêtées en raison de la situation interne.

Démarches et activités

En faveur des prisonniers et des détenus

Un pilote de l'armée angolaise, capturé et interné par les autorités sud-africaines suite à un atterrissage d'urgence, le 13 décembre 1988, en Namibie, a été visité par le CICR en janvier, février et mars, selon les modalités de la III^e Convention de Genève.

En février, un soldat sud-africain, capturé en Angola et transféré à Cuba pour des soins médicaux, a été visité par le CICR à La Havane, selon les modalités de la III^e Convention.

Ces deux prisonniers, ainsi que onze autres d'origine angolaise et trois d'origine cubaine en mains de l'UNITA («Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola»), ont été libérés le 31 mars, selon les termes de l'accord de New York intervenu en décembre 1988 entre l'Afrique du Sud, l'Angola et Cuba, sous les auspices des Nations unies (*Cf. Rapport d'activité précédent*).

Dans le contexte des accrochages qui ont opposé les forces sud-africaines aux combattants de la SWAPO («South West Africa People's Organization») dans le nord de la Namibie et qui ont connu, début avril, un regain de violence lors de la mise en œuvre de la résolution 435 de l'ONU, le CICR a poursuivi ses interventions auprès du gouvernement sud-africain en vue de remplir son mandat en faveur des victimes de ce conflit (*voir également sous le chapitre consacré à la Namibie*).

Chaque année, de 1969 à 1986, le CICR effectuait une série annuelle de visites aux prisonniers de sécurité condamnés ainsi qu'aux personnes détenues à titre préventif, en vertu des diverses législations de sécurité.

Dès 1986, préoccupé par le sort des personnes détenues pour des raisons de sécurité auxquelles il n'avait pas accès, le CICR a entrepris des démarches, en particulier auprès des ministres de la Justice et de la Loi et de l'Ordre, afin d'obtenir l'autorisation de visiter non seulement, comme par le passé, les prisonniers de sécurité condamnés, mais

aussi les prisonniers condamnés pour des violations de l'ordre public (*unrest related offences*). Parallèlement, le CICR s'est également soucié du sort des détenus de sécurité non condamnés. Les discussions qui se sont poursuivies en 1989 — les délégués du CICR à Pretoria rencontrant le ministre de la Justice en mai et le commissaire des prisons en octobre — ont apporté quelques progrès, sans cependant déboucher sur un accord formel à la fin de 1989. Comme les deux années précédentes, le CICR a donc décidé de ne pas réaliser sa série de visites aux seuls condamnés de sécurité auxquels il pouvait avoir accès, considérant que de nouvelles garanties, permettant tout à la fois de clarifier et d'élargir les activités de ses délégués dans le domaine de la détention, étaient indispensables au vu de l'aggravation de la situation en Afrique du Sud.

Comme les années précédentes, la délégation de Pretoria s'est préoccupée du sort des détenus de sécurité au **Venda**, au **Ciskei**, au **Bophuthatswana** et au **Transkei**. En 1989, après plus de six ans de démarches, le CICR a été autorisé à visiter les personnes détenues pour des raisons de sécurité au Transkei. Du 10 au 14 juillet, une équipe du CICR a visité, selon les critères habituels de l'institution, 28 détenus de sécurité dans deux lieux de détention, à Umtata et à Butterworth.

En 1989, le CICR a étendu aux familles des personnes détenues pour des violations de l'ordre public (*unrest related offences*) son programme d'assistance en faveur d'ex-prisonniers de sécurité et de familles de prisonniers de sécurité dans le besoin. Des secours, fournis sous forme de bons à échanger contre des vivres et des objets de première nécessité, ont été remis à une moyenne mensuelle d'environ 250 familles. De plus, comme par le passé, le CICR a également pris en charge les frais de transport de personnes rendant visite à leurs proches maintenus en détention.

En faveur des communautés noires des «townships» et des zones rurales

La délégation de Pretoria s'est efforcée de suivre l'évolution de la situation dans les «townships», les «homelands» et les autres régions touchées par les troubles. A l'occasion de leurs visites, les délégués ont cherché à développer les contacts, tant avec les autorités régionales et la police qu'avec les communautés noires, afin de mieux faire connaître le rôle et les activités du CICR.

En 1989, les délégués ont surtout visité les «townships» de l'ouest et de l'est de la province du Cap et, plus particulièrement, ceux du Natal. Les flambées de violence continuant en 1989 de secouer les «townships» de la région de Pietermaritzburg et de Hammarsdale, le CICR a poursuivi, en collaboration avec la Croix-Rouge sud-africaine, son programme d'assistance, entrepris en 1988, en faveur des familles dont le principal soutien avait été tué ou grièvement blessé au cours des affrontements et de celles dont

le logement ou les biens avaient été sérieusement endommagés. Depuis la mise en place de ce programme, des colis de vivres, des tentes, du savon, des couvertures et des ustensiles de cuisine ont été distribués, selon les besoins, à plus de 700 familles à Pietermaritzburg et à plus de 1 000 autres à Hammarsdale. De plus, à la fin de 1989, une action similaire a été entreprise à Phoenix, dans la banlieue nord de Durban.

En faveur des réfugiés en provenance du Mozambique

En 1989, le CICR a continué de soutenir les différentes organisations qui se chargent d'apporter des secours aux réfugiés mozambicains, regroupés dans les «homelands» du Kangwane et du Gazankulu. A la fin de 1989, 46 000 réfugiés étaient officiellement enregistrés dans ces deux «homelands», bien que leur nombre exact ait très probablement été supérieur. Les délégués ont régulièrement pris part aux réunions des comités de secours locaux en vue de suivre l'évolution générale de la situation. Ce sont ainsi plus de deux tonnes de savon, 100 tentes, quelque 18 000 couvertures et environ 1 700 assortiments de cuisine qui ont été distribués aux réfugiés dans les divers centres de transit.

Parallèlement, le CICR s'est concentré sur la protection de ces personnes qui, ne disposant pas d'un statut juridique de réfugié en Afrique du Sud, sont souvent refoulées dans leur pays d'origine dans des conditions précaires. En outre, il a poursuivi un programme, sur une échelle restreinte, d'échange de messages Croix-Rouge à l'intention de ces réfugiés mozambicains dans le Kangwane et le Gazankulu.

Agence de recherches

La délégation de Pretoria a traité les demandes de recherches et assuré la transmission des messages Croix-Rouge entre les membres de familles séparés par les événements. Par ailleurs, en collaboration avec la Société nationale sud-africaine, la délégation a traité des cas en provenance de pays étrangers.

Coopération avec la Société nationale

Relations avec la Croix-Rouge sud-africaine

En 1989, le CICR a continué de se préoccuper des problèmes de structure de la Croix-Rouge sud-africaine, lesquels ont entraîné, en 1988, la constitution au sein de la section régionale du Sud Transvaal d'un groupe formé principalement par des employés noirs, sous le nom de «Coalition Henry Dunant». Cette dernière s'est donné pour but de promouvoir les activités de la Croix-Rouge au bénéfice des communautés noires et d'encourager leur participation

au sein des instances dirigeantes de la Société, sur le plan régional et national.

A partir de mai 1989, les positions de part et d'autre se sont durcies. A l'annonce du licenciement par la Société nationale du chef de la «Coalition Henry Dunant», une quarantaine d'employés noirs de la section régionale du Sud Transvaal, dont une vingtaine d'organisateurs communautaires employés par le CICR, se sont mis en grève, pour être par la suite licenciés par la Société nationale.

Par ailleurs, dans ce contexte difficile, le CICR s'est efforcé, sans succès malheureusement, de promouvoir des solutions découlant des statuts de la Croix-Rouge sud-africaine et permettant une représentation équitable des différents groupes ethniques sud-africains au sein des organes dirigeants de la Société nationale. Par là même, le CICR espérait susciter à la fois un intérêt et des activités pour les personnes nécessiteuses dans toute la communauté sud-africaine.

En outre, le CICR s'est joint à une délégation, composée de représentants de la Ligue et de quatre Sociétés nationales, qui s'est rendue début juin à Johannesburg, afin de débattre avec les personnes concernées des mesures à prendre pour parvenir à cette représentation équitable. De plus, le 17 octobre, le président du CICR a reçu à Genève une délégation de la Croix-Rouge sud-africaine, dont son Président, à qui M. Sommaruga a répété la position de l'institution.

A la fin de l'année, malgré les démarches multiples entreprises par les composantes du Mouvement, peu de progrès avaient été enregistrés.

Activités dans les «townships»

Depuis fin 1985, la Croix-Rouge sud-africaine a développé, avec le soutien du CICR, un programme destiné à intensifier sa présence et ses activités dans les «townships» et les zones rurales (*Cf. Rapport d'activité précédent*). En 1989, ce programme conjoint a été entravé par les événements survenus au sein de la Croix-Rouge sud-africaine. Cependant, les animateurs communautaires formés par le CICR et par la Société nationale ont pu mener à bien leurs tâches dans plusieurs «townships» et dans les zones rurales du Ciskei, du Transkei et du KwaZulu. D'autres ont participé aux distributions de secours à Hammarsdale et à Pietermaritzburg.

A la fin de 1989, après quatre ans de collaboration étroite, le CICR s'est retiré de ce programme comme cela avait été convenu en 1986 avec la Croix-Rouge sud-africaine.

Relations avec les mouvements d'opposition

Tout au long de l'année, les représentants du CICR ont rencontré, que ce soit en Afrique du Sud, dans les pays voisins ou à Genève, différents responsables des mouve-

ments d'opposition sud-africains. Au cours de ces entretiens, la situation prévalant en Afrique du Sud et les problèmes d'intérêt commun (interruption des visites du CICR aux personnes détenues pour des raisons de sécurité, Croix-Rouge sud-africaine, etc.) ont été débattus.

NAMIBIE

Suite aux intenses activités diplomatiques menées entre l'Angola, l'Afrique du Sud et Cuba, et qui ont conduit à la signature, sous les auspices des Nations unies, de l'accord de paix de New York (*Cf. Rapport d'activité 1988*), le processus d'accession à l'indépendance par la Namibie, tel que conçu en 1978 par l'ONU (Résolution 435), a démarré le 1^{er} avril 1989.

Dans ce contexte, le CICR a poursuivi ses activités de protection et d'assistance en faveur des groupes principaux de victimes, les civils namibiens et les réfugiés angolais, ainsi qu'en faveur des prisonniers de sécurité détenus en Namibie. Le volume de travail dans le domaine de la détention s'est accru suite aux combats qui, à partir du 1^{er} avril, ont opposé les forces de sécurité sous commandement sud-africain et les combattants du PLAN («People's Liberation Army of Namibia», branche armée de la SWAPO, «South West Africa People's Organization»).

Démarches et activités

En faveur des prisonniers et des détenus

Comme les années précédentes, le CICR a eu accès régulièrement aux prisonniers de sécurité condamnés et aux détenus de sécurité en attente de jugement. C'est ainsi que les délégués de Windhoek ont vu en 1989, conformément aux critères habituels de l'institution, 27 prisonniers de sécurité, déjà condamnés ou en attente de jugement, avant que la plupart d'entre eux soient libérés, le 20 juillet, par les autorités sud-africaines. A la fin de l'année, le CICR visitait encore trois prisonniers relevant de ces deux catégories.

Suite aux combats qui ont eu lieu, début avril, dans le nord de la Namibie entre les combattants du PLAN et les forces de sécurité sous commandement sud-africain, le CICR a immédiatement entrepris des démarches pour avoir accès à toutes les personnes capturées. Au total, une cinquantaine de combattants du PLAN et d'autres personnes arrêtées suite à divers incidents de sécurité ont pu être visités selon les critères de l'institution. La plupart d'entre eux ont été libérés dans un délai assez bref et les délégués du CICR ont pu s'enquérir de leur libre volonté d'être ramenés sur sol angolais, opération réalisée par les forces du GANUPT (Groupe d'assistance des Nations unies pour la transition).

Au début de l'année, le chef de la délégation de Windhoek a rencontré le secrétaire général de la SWAPO,

M. Toyvo ya Toyvo, auquel il a exprimé une nouvelle fois la disponibilité du CICR pour visiter les personnes détenues par la SWAPO. Cette démarche n'a pas abouti. Par ailleurs, après que la SWAPO eut annoncé en mai qu'elle avait libéré tous les prisonniers en son pouvoir, la délégation du CICR à Windhoek a été sollicitée par des familles qui restaient toujours sans nouvelle d'un de leurs membres qui aurait été détenu par cette organisation. Le CICR a alors effectué des démarches auprès de la SWAPO et du GANUPT. A la fin de l'année, ce dossier restait ouvert.

Par ailleurs, comme les années précédentes, le CICR a offert une assistance (matériel éducatif et récréatif) aux détenus de sécurité visités et pris en charge, dans certains cas, les frais de transport de familles rendant visite à leurs proches en détention. En outre, le CICR a poursuivi son programme de soutien aux ex-détenus ou à des familles de prisonniers dans le besoin, sur des bases similaires à celles en vigueur en Afrique du Sud.

En faveur de la population civile

Le CICR a continué de se préoccuper du sort des civils habitant au nord du pays (Ovambo, Kavango, Caprivi) et, tout au long de l'année, un délégué a été basé quasi en permanence à Oshakati (Ovambo), afin de développer et d'approfondir les contacts avec la population et les représentants de la police de sécurité et des forces armées.

Par ailleurs, comme les années précédentes, les délégués ont procédé à des évaluations de la situation médicale et nutritionnelle dans les dispensaires des missions et les cliniques du nord du pays. Selon les besoins constatés, de la nourriture d'appoint (complément vitaminé) a été distribuée, en particulier aux établissements médicaux accueillant des vieillards et des enfants d'origine angolaise.

Agence de recherches

Depuis plusieurs années, l'Agence de recherches de Windhoek a œuvré principalement pour deux groupes de personnes: les réfugiés angolais en Namibie et leurs familles restées en Angola, ainsi que les Namibiens vivant à l'étranger ou détenus pour des raisons liées au conflit dans leur pays. Dans le cas des Namibiens vivant à l'étranger, le volume de travail de l'Agence de recherches a diminué en cours d'année, suite au rapatriement organisé par le HCR qui a permis à quelque 40 000 Namibiens de rentrer en Namibie. En revanche, le nombre des messages Croix-Rouge échangés entre les réfugiés angolais et leur famille restée en Angola, de même que celui des demandes de recherche les concernant, est demeuré constant. Au total, toutes catégories confondues, l'Agence de recherches de Windhoek a reçu 808 demandes de recherche, récolté 1 228 messages Croix-Rouge et en a distribué 1 375.

ANGOLA

En 1989, le CICR a poursuivi ses activités d'assistance matérielle et médicale en faveur de la population civile victime du conflit interne qui, tout au long de l'année, a continué d'opposer les forces gouvernementales et les combattants de l'UNITA («Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola»), en dépit des perspectives de paix qui se sont dessinées, à la mi-juin à Gbadolite, entre le président angolais, M. dos Santos, et le chef de l'UNITA, M. Savimbi.

Si le CICR a déployé le gros de son effort sur les hauts plateaux (Planalto) des provinces de Huambo, Bié et Benguela, il a aussi été actif dans la province de Cunene, où une sous-délégation a été ouverte, et dans le Sud-Est de l'Angola.

Par ailleurs, le CICR a maintenu un contact étroit tant avec les autorités angolaises qu'avec l'UNITA (*voir ci-dessous*), afin de mieux faire comprendre le mandat de l'institution et ses modalités de travail, notamment en matière de détention et au sujet des conditions de sécurité. Que ce soit à Genève, en Angola même ou à Addis-Abeba (siège de l'OUA), les représentants du CICR ont rencontré à plusieurs reprises les responsables des ministères les plus concernés par l'action du CICR, soit Santé, Sécurité, Défense, Relations extérieures et Justice.

Démarches et activités en faveur des prisonniers

Dans le cadre des séquelles du conflit international ayant opposé les forces sud-africaines aux combattants des FAPLA (armée angolaise), de la SWAPO («South West Africa People's Organization») et des forces cubaines, le CICR a visité — en vertu de son mandat conventionnel — à six reprises en 1989 un soldat des «forces territoriales du Sud-Ouest africain» capturé par l'armée angolaise en septembre 1987 (*Cf. Rapport d'activité précédent*). Ce prisonnier a été libéré par les autorités angolaises à la fin novembre et rapatrié sous les auspices du CICR.

Par ailleurs, un soldat sud-africain détenu à Cuba, un pilote de l'armée angolaise détenu à Pretoria ainsi que onze Angolais et trois Cubains en mains de l'UNITA ont été libérés par les autorités détentrices respectives et rapatriés selon les termes de l'accord de New York.

Tout au long de l'année, le CICR a poursuivi ses démarches auprès des autorités angolaises pour avoir accès aux personnes capturées et détenues en relation avec le conflit interne et à celles arrêtées pour des motifs de sécurité ou pour des raisons politiques. A la mi-juin, le CICR a formellement renouvelé son offre de services dans ce sens au ministre angolais des Relations extérieures, M. Van Dunem «Loy». En dépit de nombreuses démarches de suivi, à la fin de l'année le CICR était toujours dans l'impossibilité de visiter cette catégorie de détenus.

Par ailleurs, le 5 avril, le chef de l'UNITA a donné son accord de principe au CICR pour visiter les personnes détenues par son mouvement. Les 5 et 17 septembre, les délégués ont visité, conformément aux critères habituels de l'institution, 54 militaires angolais capturés par l'UNITA. De plus, en septembre et en octobre, les délégués ont vu, dans leur lieu de séjour, 45 personnes détenues par l'UNITA. Toutes ces personnes angolaises détenues dans le Sud-Est de l'Angola, visitées ou non par le CICR, ont eu la possibilité d'échanger des nouvelles avec leur famille par le truchement de messages Croix-Rouge.

Le 7 décembre, à la demande du gouvernement angolais, la délégation a effectué une visite axée sur le travail de l'Agence de recherches à deux personnes d'origine namibienne capturées au sud de l'Angola.

Agence de recherches

L'Agence de recherches du CICR en Angola a poursuivi sa coopération avec les bureaux Agence de la Croix-Rouge angolaise dans les provinces. Le délégué du CICR responsable de l'Agence s'est rendu dans la plupart de ces provinces, afin de coordonner le traitement des cas de recherches ou la transmission de messages Croix-Rouge et d'assurer la formation continue des collaborateurs de la Société nationale responsables des activités en matière d'Agence. De plus, les activités visant à rétablir et maintenir le contact entre les réfugiés originaires d'Angola vivant à l'étranger, principalement en Namibie, ont constitué une grande part du travail de l'Agence. C'est ainsi que, sur un total de plus de 2 000 messages Croix-Rouge émis, quelque 1 700 l'ont été à destination de la Namibie, tandis que près de 900 messages distribués en Angola provenaient de Namibie, sur un total d'environ 1 500.

Activités médicales

En faveur des personnes déplacées sur le Planalto

Les équipes médicales du CICR se sont attachées, tout au long de l'année, à évaluer l'état nutritionnel de la population vivant sur le Planalto. Des évaluations systématiques et répétées ont été réalisées dans toutes les municipalités régulièrement visitées par le CICR, soit une vingtaine : elles consistaient en l'examen des marchés locaux, des stocks disponibles, des perspectives de récolte et, plus particulièrement, de l'état de santé des enfants.

En début d'année, les résultats des premières évaluations ont conduit le CICR à ouvrir un centre de réhabilitation médico-nutritionnelle à Bailundo (province de Huambo) de fin 1988 à avril 1989, et à offrir son appui au service pédiatrique de plusieurs hôpitaux locaux. Le taux d'activité de ces centres a décru après la période des récoltes.

A partir du mois d'octobre, la conjonction de la sécheresse, qui a compromis les récoltes de manière plus ou moins

marquée selon les régions, et des effets du conflit (destruction des cultures et étroitesse des périmètres de sécurité cultivables autour des localités), a entraîné une détérioration de l'état nutritionnel de la population, principalement dans le sud des provinces de Huambo et de Benguela, où le CICR a procédé à d'importantes distributions de nourriture. Les conséquences de la sécheresse et du conflit sur les récoltes devraient perdurer jusqu'au premier trimestre 1990.

Par ailleurs, les évacuations de blessés de guerre et de malades graves, principalement par avion, vers les hôpitaux, militaires ou civils, de Huambo, Kuito et Benguela ont, cette année encore, constitué une partie importante du travail des équipes médicales du CICR. Au total, le CICR a organisé l'évacuation de 2 185 blessés ou malades vers les hôpitaux, ainsi que le retour dans leur lieu d'origine de 1 875 autres, après traitement.

En outre, comme les années précédentes, les spécialistes du CICR se sont attachés à améliorer les systèmes sanitaires principalement dans les centres de santé, à Huambo et à Kuito même, ainsi que dans les trois provinces assistées sur le Planalto ; ils ont procédé au forage ou à la protection de puits et de sources dans ces mêmes provinces : une quarantaine de projets ont ainsi été menés à bien.

En faveur des blessés de guerre et des amputés

Outre l'évacuation de blessés de guerre et de malades vers les hôpitaux provinciaux, le CICR a poursuivi sa production de prothèses pour handicapés, dans les deux centres orthopédiques qu'il gère, conjointement avec le ministère de la Santé, à Bomba Alta (banlieue de Huambo) et à Kuito (province de Bié).

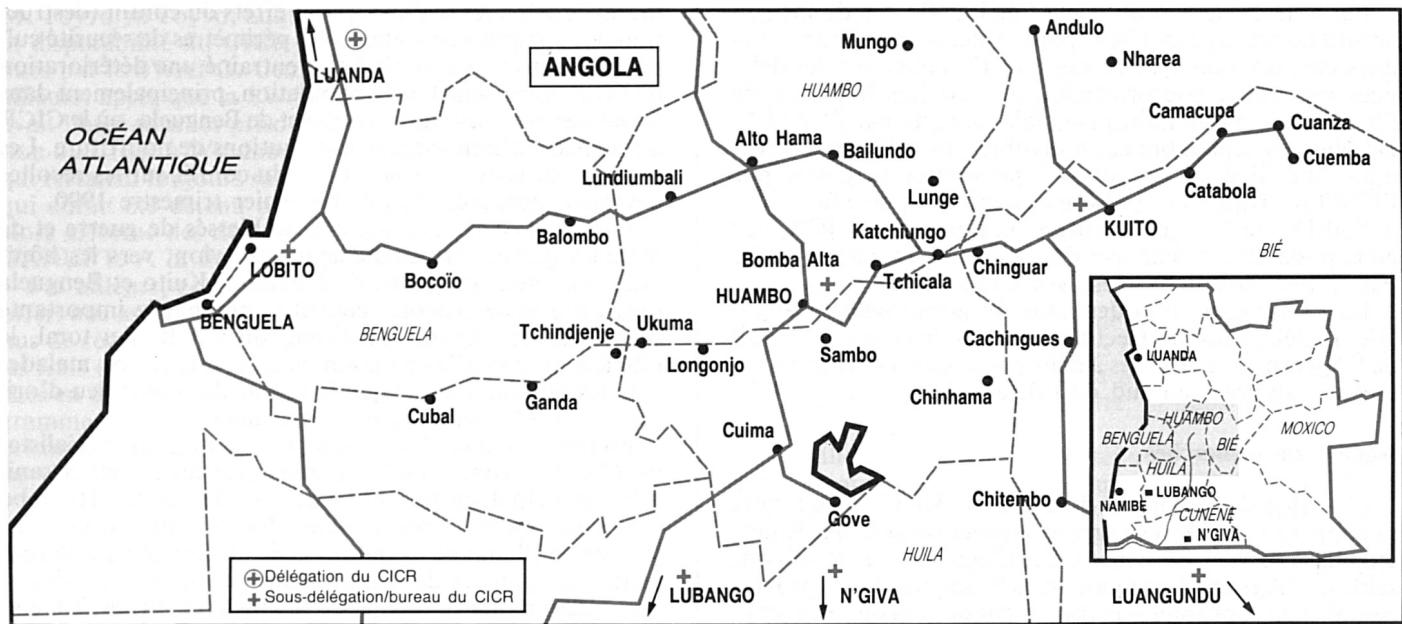
Dans ces deux centres, 1 154 patients ont été équipés de prothèses en 1989; 2 125 prothèses et 1 356 paires de béquilles ont été fabriquées. En outre, 1 580 ont été réparées. Ces deux centres ont aussi continué d'accueillir les patients, leur offrant logement et soins dans des «abrigos», en attendant qu'ils aient acquis un minimum d'autonomie et qu'ils soient en mesure de retourner dans leur village.

De plus, le centre «Neves Bedinha» à Luanda, géré par les Croix-Rouges angolaise et suédoise et par le ministère angolais de la Santé, auquel le CICR prête un appui technique, a équipé 862 patients et a produit 871 prothèses.

Au Sud-Est de l'Angola

De janvier à juillet 1989, le CICR a maintenu en poste une équipe chirurgicale à l'hôpital de Luangundu, principalement afin de parfaire la formation des chirurgiens locaux. L'équipe médicale du CICR, composée d'un médecin généraliste, d'une sage-femme et d'une infirmière, est, quant à elle, restée sur place toute l'année.

Dans le cadre de son activité médicale, la délégation du CICR dans le Sud-Est de l'Angola a également fourni régu-



lièrement un soutien en matériel médical et en médicaments aux deux hôpitaux de Luangundu et de Chilembo Chuti. En outre, le CICR a acheminé dans cette région du Sud-Est 50 000 doses de vaccin pour une campagne de vaccination contre les maladies infantiles, menée par le personnel médical local.

Secours alimentaires et matériels en faveur de la population civile

Distributions de vivres et d'objets de première nécessité

Des distributions de vivres en faveur de la population civile ont été organisées régulièrement dans les municipalités des provinces de Huambo, Bié et Benguela. Basées sur les évaluations de l'état nutritionnel de la population, les quantités de nourriture distribuées ont varié en fonction des besoins. Important pendant le premier trimestre (près de 1 000 tonnes par mois en février et en mars), le volume de l'assistance alimentaire a considérablement diminué à partir de mai, pour atteindre une vingtaine de tonnes mensuelles de juillet à septembre, soit après les récoltes. Pendant cette période de relative autarcie alimentaire, des poches de malnutrition ont persisté, et le CICR a fourni une aide alimentaire ponctuelle aux groupes de population particulièrement vulnérables. A partir d'octobre, lorsque les effets conjugués de la sécheresse et du conflit se sont fait sentir, les quantités distribuées ont à nouveau augmenté fortement, pour atteindre 700 tonnes en décembre. En 1989,

au total, le CICR a distribué près de 4 000 tonnes de nourriture, à une moyenne mensuelle de quelque 140 000 personnes sur le Planalto.

De plus, les équipes de secours ont organisé des distributions ponctuelles d'objets de première nécessité, de couvertures et de vêtements aux personnes récemment déplacées ou victimes d'attaques perpétrées par des groupes armés.

Par ailleurs, le CICR a ouvert en juin une sous-délégation à N'Giva, dans le Cunene, où une mission d'évaluation conduite en janvier avait montré que les civils ressentaient durement les effets conjugués du conflit et de la sécheresse et que l'infrastructure médicale y était dans l'incapacité de fonctionner. Le CICR a ainsi développé des activités médico-nutritionnelles, deux de ses infirmières assurant le fonctionnement d'un dispensaire et des consultations dans cette région.

Programme agricole

En 1989, le CICR a poursuivi son programme de distribution de semences et d'outils agricoles, afin de permettre à la population civile affectée par le conflit de reconquérir, dans la mesure du possible, son autonomie alimentaire. En raison de périodes de plantation différentes selon les cultures, la réalisation des programmes agricoles s'est effectuée entre avril et juin, et entre septembre et novembre. Au total, 962 tonnes de semences ont été distribuées dans la province de Benguela, 171 dans la province de Bié et 37 dans la province de Huambo, au bénéfice de quelque 120 000 familles.

Logistique

Comme les années précédentes, les mauvaises conditions de sécurité, l'état des voies de communication terrestres et les grandes distances à parcourir ont nécessité le maintien d'une flotte aérienne pour le transport des secours et du personnel dans les provinces assistées. Pour acheminer les marchandises de la côte atlantique à Huambo et à Kuito, sur le Planalto, le CICR a disposé d'un avion gros-porteur, de type «Hercules», de janvier à mars et d'octobre à décembre. Les biens étaient entreposés dans ces deux localités et, selon les besoins des distributions, acheminés vers les municipalités par trois avions petits-porteurs, des «Twin-Otters». Lorsque les circonstances l'ont exigé, à partir d'octobre, un quatrième puis un cinquième «Twin-Otter» ont renforcé cette flotte. Au total, plus de 4 800 heures de vol ont été effectuées, durant lesquelles quelque 9 900 tonnes de fret ont été transportées. Par ailleurs, ces avions ont également permis d'évacuer vers les hôpitaux provinciaux les malades et les blessés, et de les ramener, après traitement, dans leur lieu d'origine.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

En 1989, la délégation de Luanda a mené de nombreuses activités de diffusion auprès des publics les plus divers.

Durant le premier trimestre, un programme de diffusion auprès des autorités politiques et traditionnelles des municipalités régulièrement visitées sur le Planalto a été réalisé. Il visait à sensibiliser les autorités aux méthodes de travail du CICR et à promouvoir le respect de l'emblème.

Un roman, écrit par un délégué et relatant l'histoire de deux familles en temps de guerre, a été édité à plusieurs milliers d'exemplaires et largement diffusé. De plus, la délégation a fait paraître un feuillet, accompagné d'une bande dessinée, illustrant les principes et les activités Croix-Rouge; ce feuillet, traduit en langue umbundu, a été distribué dans la capitale et sur le Planalto. Enfin, une exposition photographique itinérante sur le thème du 125^e anniversaire de la I^{re} Convention de Genève a été présentée à Luanda, puis dans les capitales provinciales.

Comme l'année précédente, le CICR a organisé des séances de diffusion à l'intention des gardiens et des prisonniers des établissements pénitentiaires.

Outre quelques séances de diffusion à l'intention des militaires des FAPLA au niveau provincial, un cours de droit de la guerre a été dispensé pour la première fois par un délégué spécialiste de la diffusion auprès des forces armées à une trentaine d'officiers instructeurs de l'armée angolaise, à Huambo.

Relations avec l'UNITA

En 1989, le CICR, que ce soit en Europe ou dans le Sud-Est angolais, a entretenu des contacts réguliers avec

des responsables de l'UNITA. M. Savimbi, chef de ce mouvement d'opposition, a été rencontré à deux reprises. A ces occasions, les représentants du CICR ont abordé avec lui les problèmes de sécurité relatifs au déplacement des délégués, ainsi que la possibilité pour le CICR d'exercer de façon régulière son mandat de protection et d'assistance en faveur de toutes les personnes, angolaises ou étrangères, capturées par l'UNITA.

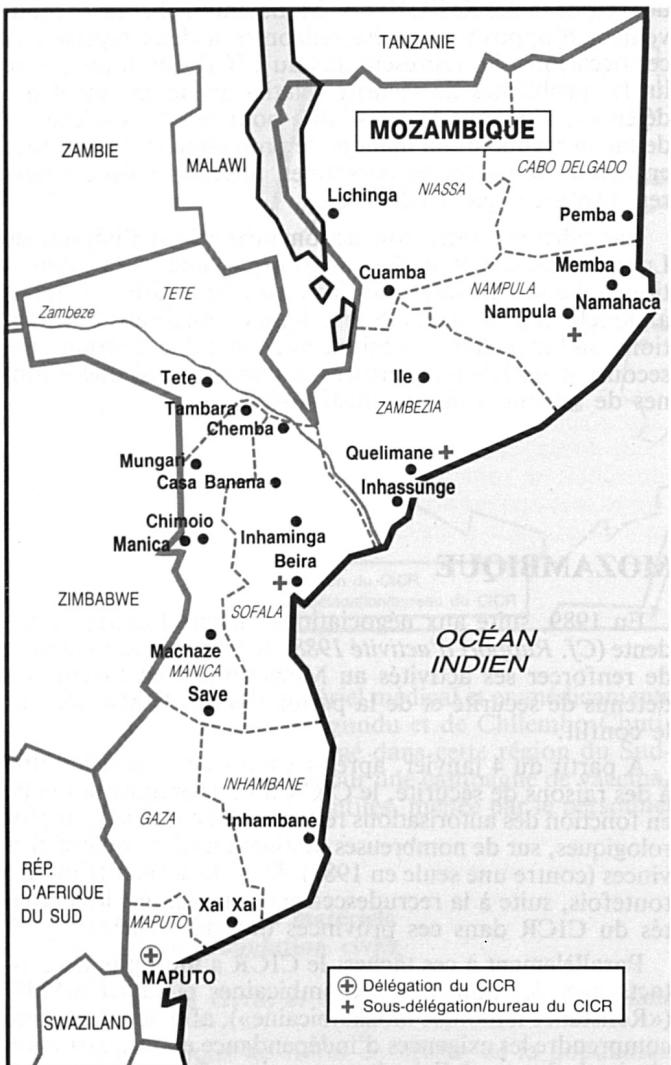
Par ailleurs, outre son action médicale à l'hôpital de Luangundu, le CICR s'est aussi préoccupé de la population civile se trouvant dans la région du Sud-Est angolais à laquelle il avait accès. Sur la base de missions d'évaluation conduites dans la région, une vingtaine de tonnes de secours matériels (couvertures et habits), ainsi que 9 tonnes de semences ont été distribuées.

MOZAMBIQUE

En 1989, suite aux négociations menées l'année précédente (*Cf. Rapport d'activité 1988*), le CICR a été en mesure de renforcer ses activités au Mozambique en faveur des détenus de sécurité et de la population civile affectée par le conflit.

A partir du 4 janvier, après six mois de suspension due à des raisons de sécurité, le CICR a pu reprendre ses vols, en fonction des autorisations reçues et des conditions météorologiques, sur de nombreuses destinations dans quatre provinces (contre une seule en 1988). Dans le dernier trimestre toutefois, suite à la recrudescence des hostilités, les activités du CICR dans ces provinces ont été freinées.

Parallèlement à ces tâches, le CICR a multiplié les contacts avec les autorités mozambicaines et la RENAMO («Résistance nationale mozambicaine»), afin de mieux faire comprendre les exigences d'indépendance et d'impartialité, ainsi que les modalités de son action. En septembre, en marge du Sommet des pays non-alignés de Belgrade, le président du CICR a rencontré le chef de l'Etat mozambicain, M. Chissano. Avant cette date, M. Sommaruga avait reçu, le 24 février à Genève, le ministre des Affaires étrangères mozambicain, M. Mocumbi. De plus, le délégué général pour l'Afrique s'est rendu à deux reprises au Mozambique, en janvier et en août. Il y a rencontré notamment les ministres des Affaires étrangères, de la Coopération, de la Défense, de la Santé, ainsi que le vice-ministre de la Sécurité et le chef des forces terrestres. Ces interlocuteurs ont exprimé unanimement leur volonté d'appuyer l'action du CICR dans leur pays. Par ailleurs, le CICR a également entretenu des contacts, écrits ou oraux, avec des responsables de la RENAMO, notamment avec le chef de ce mouvement, M. Dhlakama.



Activités en faveur des détenus

Au mois de février, la délégation a terminé la première série de visites aux personnes détenues pour raison de sécurité, en attente de jugement ou déjà condamnées et dépendant du ministère de la Sécurité. Cette série avait débuté au mois de juin 1988. Elle a permis aux délégués du CICR, dont un médecin, de visiter au total 1 039 détenus, conformément aux critères de l'institution, dans onze lieux de détention répartis sur tout le territoire mozambicain, à savoir les prisons de sécurité de Machava et de Cuamba, les prisons provinciales de sécurité de Cabo Delgado, Gaza, Inhambane, Manica, Nampula, Niassa, Sofala, Tete et Zambezia.

Du 1^{er} mai au 31 octobre, les délégués ont pu répéter leurs visites à cette catégorie de détenus dans les mêmes lieux de détention. Ils ont vu 604 détenus de sécurité, parmi eux une vingtaine en période d'instruction préparatoire (c'est-à-dire sous interrogatoire), soit quelque 400 personnes de moins que lors de la série précédente. Cette différence s'explique par le fait que ces personnes ont bénéficié d'une mesure d'amnistie; la délégation leur a fourni une assistance ponctuelle à leur sortie de prison. De plus, des articles d'hygiène et de loisirs ont été remis aux détenus, soit immédiatement après la visite, soit à l'occasion d'une des nombreuses visites partielles de suivi organisées à cet effet. En outre, un ingénieur sanitaire du CICR a évalué l'infrastructure sanitaire des prisons et, selon les besoins, a préconisé des travaux de réfection. A partir du mois de novembre, une nouvelle série de visites a débuté par les prisons de Inhambane, Machaze et Xai Xai.

Tout au long de l'année, le CICR a poursuivi ses démarches pour avoir accès aux détenus de sécurité en période d'instruction préparatoire. Depuis le début de l'année, l'identité de ces détenus est notifiée au CICR qui, à fin 1989, ne pouvait toujours pas les visiter (à l'exception d'une vingtaine d'entre eux).

Par ailleurs, le CICR a cherché à obtenir l'accès aux personnes en mains de la RENAMO, mais en vain. Toutefois, il a pu, conformément à son rôle d'intermédiaire neutre et en accord avec toutes les parties concernées, faciliter la libération par la RENAMO d'un père missionnaire italien et son retour en Italie.

Agence de recherches

Les activités de l'Agence de recherches au Mozambique ont surtout touché à la distribution de messages familiaux, échangés principalement entre les Mozambicains réfugiés dans les pays limitrophes et leur famille restée au Mozambique, entre des membres d'une même famille tous à l'intérieur du pays mais séparés et sans possibilité de communication en raison du conflit, ou entre détenus visités par le CICR et leur famille, vivant généralement au Mozambique. La réalisation de ce travail Agence, rendu ardu par les conditions d'insécurité et par l'accès malaisé à certaines régions, a été grandement facilitée par la collaboration de la Croix-Rouge mozambicaine qui dispose dans chacune de ses sections provinciales d'employés formés à cette tâche. Tout au long de l'année, le CICR s'est attaché à appuyer techniquement et pratiquement le service de recherches de la Société nationale. En outre, une application informatique a été mise en service à la délégation de Maputo pour l'enregistrement et le traitement des données de l'Agence.

Au total, 739 messages Croix-Rouge en provenance du territoire mozambicain et des pays limitrophes, ainsi que d'Angola, d'Ouganda, du Portugal ont été transmis à leurs destinataires et, parallèlement, 1 128 messages Croix-Rouge

ont été recueillis pour envoi dans ces mêmes pays. 288 demandes de recherche concernant des personnes disparues dans les zones conflictuelles ou hors du pays ont été enregistrées.

Activités en faveur des civils

Secours matériels et alimentaires

Dès le 4 janvier, le CICR a pu déployer progressivement une action de protection et d'assistance en faveur des victimes du conflit dans les provinces de Manica, Nampula, Sofala et Zambezia, tant dans les zones sous contrôle du gouvernement que dans celles à la juridiction contestée et dans celles contrôlées par la RENAMO, où le CICR est la seule organisation humanitaire à travailler. Dans ce contexte, le 14 mars, une équipe composée de trois collaborateurs du CICR et d'un employé de la Croix-Rouge mozambicaine a été retenue par la RENAMO à Memba (Nampula). Les représentants de la RENAMO ont immédiatement assuré le CICR que les quatre personnes seraient libérées au plus vite, ce qui fut fait deux semaines plus tard. Cet incident a heureusement peu affecté le développement des activités du CICR.

Si, d'une manière générale, la situation de la population civile s'était améliorée par rapport à celle constatée par les délégués dans le passé, dans certaines régions bien définies cependant, des efforts particuliers ont été nécessaires. Après évaluation des besoins des personnes déplacées ou des résidents, des distributions de vivres ou de secours non alimentaires ont été organisées, en concertation avec les autres organismes, notamment avec le DPCCN («Département de prévention et de combat contre les catastrophes naturelles»), afin d'éviter toute duplication de l'aide.

Province de **Manica**:

A Tambara, quelque 24 000 personnes ont reçu des vêtements entre avril et juillet. A Machaze, à partir de février, les délégués ont distribué une assistance alimentaire mensuelle à environ 4 000 personnes; de plus, ils y ont apporté un soutien à l'orphelinat et au centre de transit pour les personnes déplacées. A Save, le CICR a transporté des pièces de rechange pour des pompes à eau, ainsi que des semences et des outils aratoires, pour le compte de deux organismes gouvernementaux («Agua rural» et «Agricom»).

Province de **Nampula**:

Dans la région de Memba, quelque 14 000 personnes complètement démunies ont reçu plus de 150 tonnes de secours. A Namahaca, outre son implication dans un programme nutritionnel, le CICR a soutenu en nourriture l'hôpital et des groupes vulnérables (paralytiques).

Province de **Sofala**:

A Panja, 19 000 personnes ont reçu des vêtements dès le mois de mars. A Casa Banana et à Machanga, le CICR

a dépêché un ingénieur sanitaire; sous sa supervision et en concertation avec «Agua rural», plusieurs puits ont été creusés, d'autres, déjà existants mais hors d'état, ont été remis en fonction.

Province de **Zambezia**:

A Ile et dans les villages environnants, où le CICR n'était plus retourné depuis deux ans, les délégués ont constaté une situation alimentaire alarmante. Grâce à un pont aérien mis en place à partir de Quelimane, 450 tonnes de nourriture ont été acheminées et distribuées entre juin et octobre à un total de 30 000 personnes. A Inhassunge, le CICR a fourni des tentes à des résidents dont les habitations avaient été incendiées; de plus, en mai, 15 000 personnes ont reçu une aide alimentaire grâce à la collaboration de World Vision et des religieux catholiques.

Parallèlement à ces actions, menées au gré des autorisations reçues et des conditions de sécurité changeantes, le CICR a apporté son soutien à la Croix-Rouge mozambicaine dans les actions de secours qu'elle gérait. C'est ainsi que la Société nationale a reçu de la nourriture, des tentes, des couvertures et des vêtements. En 1989, le total des secours distribués ou mis à disposition de la Croix-Rouge mozambicaine s'élevait à 1 510 tonnes de vivres et à 109 tonnes de secours matériels.

Activités médicales

Au cours des missions effectuées afin d'évaluer les besoins de la population civile, les équipes du CICR, composées d'infirmiers, de nutritionnistes et d'ingénieurs sanitaires, ont visité des lieux où l'état nutritionnel de la population a nécessité, outre des distributions de secours, la mise sur pied de centres de réhabilitation médico-nutritionnelle. A Ile (Zambezia) un tel centre, ouvert le 18 juillet, a accueilli une moyenne mensuelle de 110 enfants souffrant de malnutrition grave et de marasme, jusqu'en octobre, date à laquelle les besoins ont diminué; ce centre a été fermé le 16 novembre. A Namahaca (Nampula), le CICR s'est impliqué dans le programme de réhabilitation nutritionnelle de l'hôpital, géré par des religieux. Une infirmière, assistée d'une nutritionniste, s'y est rendue plusieurs fois par semaine, à partir de juin, afin de réorganiser ce service et superviser son fonctionnement. Le 4 décembre, malheureusement, cet hôpital a été mis à sac par des hommes armés. Le CICR s'est élevé contre cet acte qui viole gravement les principes élémentaires du respect dû aux blessés et malades, aux hôpitaux et au personnel soignant.

Par ailleurs, dans de nombreuses localités visitées, des besoins médicaux ont été constatés et un soutien en encadrement et en matériel s'est avéré nécessaire. Outre les dons de matériel médical et de médicaments de base, à chacune de leurs visites, les infirmières du CICR se sont appliquées à apporter des conseils techniques au personnel médical des centres de soins existants. Le CICR a également contribué

bué au programme de santé publique en transportant par avion des équipes de vaccination, des employés de santé et du matériel médical pour le compte du ministère de la Santé. De plus, à Tambara et à Panja, les infirmières du CICR ont dispensé des cours au personnel soignant de la RENAMO, supervisé les traitements et fourni une assistance appropriée. Enfin, dans le cadre des visites du CICR dans les localités, des centaines de blessés et de malades graves ont été évacués sur des hôpitaux susceptibles de leur offrir des soins adéquats à leur état.

Logistique

Comme par le passé, du fait de la grandeur du pays et des conditions de sécurité souvent précaires, le CICR a surtout utilisé des avions pour transporter secours et personnel entre les capitales provinciales ou jusqu'à pied d'œuvre. Au total, trois avions ont effectué plus de 3 300 heures de vol, durant lesquelles ils ont transporté quelque 1 500 tonnes de fret.

A la mi-1989 cependant, les autorités mozambicaines ont autorisé le CICR à transporter des secours par la route, sans escorte militaire. Des convois routiers ont été organisés, principalement dans la province de Nampula, à destination de Memba et de Namahaca, et aussi dans les provinces de Sofala et Manica.

Activités en faveur des handicapés

L'action menée depuis 1981 par le CICR, en collaboration avec le ministère de la Santé, en faveur des invalides de guerre s'est poursuivie. La fabrication de prothèses et l'ajustement de celles-ci aux amputés de guerre ont continué, tant à l'atelier central de Maputo que dans les ateliers annexes de Beira et de Quelimane. De plus, au mois de mars, un nouvel atelier a été inauguré à Nampula.

Tout au long de l'année, deux techniciens orthopédistes du CICR ont travaillé en étroite collaboration avec 67 employés mozambicains, dont 11 techniciens et un physiothérapeute; 373 amputés de guerre ont été nouvellement équipés tandis que les prothèses de 334 autres ont été réajustées ou réparées; 739 prothèses, 35 chaises roulantes et 3 834 paires de bâquilles ont été produites dans ces quatre ateliers.

Par ailleurs, dans le cadre d'un plan visant à remettre graduellement la gestion du programme orthopédique au ministère de la Santé, la délégation a lancé un concours pour recruter des stagiaires mozambicains. Ces derniers participeront à des cours, étalés sur une période de trois ans et demi, qui doivent commencer au début 1990.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

Du 13 au 17 février, un délégué, envoyé de Genève et spécialisé dans la diffusion auprès des forces armées, a dis-

pensé un cours sur le droit de la guerre à l'académie militaire de Nampula. Les officiers qui y participaient venaient de toutes les provinces du pays. Par ailleurs, des programmes d'enseignement du droit international humanitaire ont été réalisés à l'intention de différents publics: étudiants des Instituts supérieurs de pédagogie et de relations internationales, ainsi que de l'Université E. Mondlane; membres des forces armées mozambicaines; personnel du service pénitentiaire dépendant de la Sécurité.

De plus, le 3 novembre, le CICR, avec la collaboration de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que de la Croix-Rouge mozambicaine, a invité des représentants de la presse mozambicaine afin d'expliquer leurs activités respectives au Mozambique. Enfin, tout au long de l'année, les diffuseurs des sections régionales de la Société nationale, formés et assistés techniquement par le CICR, ont organisé dans leur région des séances de diffusion.

En 1989, le CICR a fourni son soutien matériel et financier à la Croix-Rouge mozambicaine. Des séances de travail ont permis de définir des programmes prioritaires d'appui à cette Société nationale visant à renforcer à plus long terme sa capacité opérationnelle. Le CICR a également apporté un appui technique en matière d'administration, d'entretien des véhicules et de radiocommunication, domaines dans lesquels des cours ont été organisés à l'intention des employés de la Croix-Rouge mozambicaine.

AUTRES PAYS

ZIMBABWE — La délégation régionale de Harare qui, outre le Zimbabwe, couvre le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Swaziland et la Zambie, a continué de jouer un rôle de soutien opérationnel à l'action d'urgence développée par le CICR en Angola et au Mozambique. Elle a également participé à la mise en œuvre de programmes de diffusion du droit international humanitaire, en coopération avec les Sociétés nationales des pays de la région.

Au Zimbabwe même, la délégation a poursuivi son programme d'assistance mené conjointement avec la Société nationale depuis 1988 en faveur des personnes vivant près de la frontière mozambicaine, forcées de se déplacer en raison de l'insécurité; 125 tonnes de secours (nourriture, semences, outils, couvertures) ont été distribuées dans neuf districts frontaliers du Mozambique dans les provinces de Mashonaland Est et Central, de Masvingo et de Manicaland. En outre, la délégation de Harare a également continué de distribuer des secours aux nouveaux réfugiés mozambicains et sud-africains, avant qu'ils ne soient pris en charge par d'autres organisations. Par ailleurs, dans le domaine de la diffusion, un séminaire de formation à l'intention de diffuseurs de 15 Sociétés nationales de l'Afrique australe et orientale s'est tenu à Harare, du 13 au 22 novembre.

Atelier orthopédique de Bulawayo

En 1989, comme prévu et après cinq ans d'engagement du CICR, la responsabilité technique de l'atelier orthopédique de Bulawayo a été remise au ministère zimbabwéen de la Santé qui en assurera la gestion complète à partir de 1990. En 1989, cet atelier a équipé 185 patients de prothèses et produit 266 prothèses et 1 187 béquilles. Comme en 1988, le CICR a formé des stagiaires venant de différents pays africains voisins. De plus, deux ateliers de réparation ont été créés à Mutare et Maswingo, afin d'assurer un meilleur service pour les amputés vivant loin de Bulawayo.

En outre, un spécialiste du CICR a conduit une mission au **Swaziland** et au **Lesotho** afin d'évaluer les possibilités techniques et humaines des structures hospitalières en matière d'orthopédie.

BOTSWANA — Les spécialistes du CICR, basés à l'atelier orthopédique de Bulawayo (Zimbabwe), ont continué de collaborer au développement des projets du ministère de la Santé concernant la réhabilitation d'amputés de guerre. En 1989, grâce au soutien du CICR par le biais d'une formation dispensée au personnel technique local, le centre orthopédique de Gaborone a repris la production de prothèses et d'orthèses.

MALAWI — Les délégués basés à Harare se sont rendus à multiples reprises au Malawi tout au long de l'année, pour suivre le sort des réfugiés mozambicains dans ce pays, notamment. En juin, un délégué de l'Agence centrale de recherches a séjourné au Malawi afin de former des employés de la Société nationale aux activités Agence en faveur de ces réfugiés.

ZAMBIE — En 1989, la délégation régionale du CICR à Harare a mis sur pied un programme d'assistance, sur le modèle de celui en vigueur au Zimbabwe, en faveur des populations vivant près de la frontière mozambicaine, forcées de se déplacer en raison de l'insécurité. Près de 40 tonnes d'assistance (nourriture, semences, outils, couvertures) ont été distribuées, en collaboration avec la Société nationale, dans trois districts de l'est du pays. Par ailleurs, suite à des inondations survenues à Lusaka et dans sa banlieue, le CICR a remis à la Croix-Rouge zambienne 175 tentes, 500 couvertures, ainsi que du matériel divers. Dans le domaine de la diffusion, un séminaire destiné à une vingtaine d'officiers de haut rang de Tanzanie, du Zimbabwe, du Botswana et de Zambie a été organisé, en septembre, par un délégué spécialisé dans la diffusion auprès des forces armées.

En outre, début septembre, un délégué venu de Genève a rencontré plusieurs responsables au ministère des Affaires juridiques afin de promouvoir la ratification des Protocoles additionnels.

Afrique orientale

ÉTHIOPIE

En 1989, le CICR a multiplié les démarches tant auprès du gouvernement éthiopien que des mouvements armés d'opposition afin de pouvoir venir en aide aux victimes des effets conjugués du conflit et de la sécheresse dans le nord de l'Ethiopie, ainsi qu'aux personnes détenues de part et d'autre du fait de la situation conflictuelle.

A partir du mois de septembre 1989, lorsque fut acquise la certitude que les populations civiles des provinces d'Erythrée et du Tigré, ainsi que des régions septentrionales du Gondar et du Wollo, allaient à nouveau connaître de graves difficultés alimentaires, la communauté internationale s'est mobilisée afin d'organiser une action d'assistance d'envergure en faveur de ces populations. Pour sa part, le CICR s'est abstenu de lancer un appel aux donateurs, car il estimait qu'il n'avait pas reçu de garanties suffisantes quant à l'acceptation de son mandat (y compris en faveur des personnes détenues) et des modalités de travail qui en découlent.

Relations avec le gouvernement éthiopien

Au mois de juin 1988, suite à une décision des autorités éthiopiennes, le CICR avait été contraint de se retirer des provinces du nord de l'Ethiopie. Les négociations menées par le CICR jusqu'à la fin 1988 pour obtenir l'autorisation de reprendre ses activités dans ces régions n'avaient pas abouti.

Au début 1989, les relations entre le CICR et le gouvernement éthiopien se sont améliorées; plusieurs rencontres qui ont eu lieu, durant le premier semestre, entre des délégués du CICR et des représentants de la «Relief and Rehabilitation Commission» (organe gouvernemental) et de la Croix-Rouge éthiopienne ont confirmé que le moment était venu pour le CICR d'offrir une nouvelle fois formellement ses services aux autorités éthiopiennes, chose faite le 21 juin. Cette offre de services comportait trois volets (assistance aux victimes du conflit dans le nord, visites aux personnes détenues en raison des événements et activités de l'Agence centrale de recherches) et s'inscrivait également dans le cadre d'une initiative de paix lancée par le chef de l'Etat éthiopien lors d'une session du Shengo (parlement éthiopien) début juin.

Au mois de juillet, en marge du 25^e Sommet de l'Organisation pour l'unité africaine (OUA) à Addis-Abeba, une délégation du CICR, composée de M. Rudolph Jäckli, membre du Comité, du délégué général pour l'Afrique et du chef de la délégation à Addis-Abeba, a rencontré M. Berhanu Bayih, ministre des Affaires étrangères, le colonel Tesfaye Wolde-Selassie, ministre de l'Intérieur, et le

général Tesfaye Gebre Kidan, commandant du nord de l’Ethiopie. Au cours de ces diverses réunions, les autorités éthiopiennes ont exprimé leur volonté d’accueillir favorablement les propositions faites par le CICR le 21 juin. Par ailleurs, début septembre, en marge du Sommet des pays non-alignés à Belgrade, le président du CICR a rencontré M. Fikre Selassie Wogderess, président du Conseil ministériel éthiopien, qui lui a confirmé les bonnes dispositions des autorités envers le CICR.

Dans ce contexte, une équipe du CICR, composée du chef de délégation à Addis-Abeba, d’un médecin et d’un agronome du CICR, a conduit une mission d’évaluation du 13 septembre au 2 octobre en Erythrée, au Gondar et au Wollo. Sur la base des informations recueillies, le CICR a présenté, le 10 octobre, un plan d’action au ministère éthiopien de l’Intérieur. Ce plan présentait des propositions concrètes d’assistance matérielle et alimentaire en faveur de quelque 400 000 personnes dans les provinces septentrionales; de plus, la spécificité du mandat du CICR y était soulignée.

A la fin de l’année, le CICR n’avait toujours pas reçu de réponse de la part du gouvernement éthiopien.

Relations avec les mouvements armés d’opposition

Parallèlement aux démarches entreprises auprès du gouvernement éthiopien, le CICR a maintenu tout au long de l’année des contacts avec l’EPLF («Eritrean People’s Liberation Front») et le TPLF («Tigrean People’s Liberation Front»), ainsi qu’avec leurs branches humanitaires respectives, l’ERA («Eritrean Relief Association») et le REST («Relief Society of Tigray»). Ces contacts visaient à pouvoir conduire des missions d’évaluation dans les régions contrôlées par ces mouvements et, selon les besoins constatés, à mettre en œuvre des programmes d’assistance matérielle, alimentaire ou médicale en faveur de la population civile. De plus, le CICR a poursuivi ses démarches pour avoir accès, selon les critères de l’institution, aux combattants des forces armées éthiopiennes en mains de ces deux mouvements.

A la fin de l’année, ces négociations n’avaient toujours pas abouti.

Activités en faveur des handicapés

En 1988, deux techniciens prothésistes du CICR avaient entrepris de collaborer aux activités du «Prosthetic/Orthotic Centre» d’Addis-Abeba. Dans le courant de la même année, les autorités éthiopiennes avaient demandé au CICR de reprendre ses activités au centre orthopédique de Debre Zeit. Au mois de décembre 1988, l’un des deux techniciens du CICR engagés à Addis-Abeba s’est rendu à Debre Zeit où, en 1989, deux autres prothésistes sont venus le rejoindre. En juin, un accord a officialisé la collaboration du

CICR au fonctionnement de ce centre qui, au total, a équipé 167 nouveaux patients et produit 306 prothèses et 538 paires de béquilles en 1989.

Diffusion

Au mois de janvier 1989, un délégué du CICR spécialiste de la diffusion s’est rendu à Addis-Abeba afin d’élaborer avec la Croix-Rouge éthiopienne un programme conjoint de diffusion. Le 17 avril, un accord a été signé entre le CICR et la Société nationale; il portait sur le renforcement des activités de diffusion, notamment dans les régions touchées par le conflit, sur la formation de personnel qualifié au sein de la Croix-Rouge éthiopienne et sur la publication de matériel didactique et de brochures. De plus, en décembre, un séminaire consacré au droit international humanitaire a été organisé conjointement par le CICR et la Croix-Rouge éthiopienne; il était destiné à parfaire la formation des diffuseurs de la Société nationale.

Activités déployées à partir du Soudan en faveur des personnes affectées par les conflits érythréen et tigréen

Outre les services du centre orthopédique de Kassala en faveur des amputés de guerre érythréens et tigréens (*voir sous la rubrique «Soudan»*), le CICR a poursuivi, malgré quelques problèmes d’ordre technique, son assistance médicale aux dispensaires et postes de santé en Erythrée et au Tigré. Des distributions de médicaments et de matériel médical de base ont touché un total de 124 dispensaires dans les deux régions.

Par ailleurs, en attendant d’être autorisé par l’EPLF à visiter les prisonniers que ce mouvement détient, le CICR a fait parvenir à l’ERA une assistance matérielle destinée à améliorer les conditions de détention de ces prisonniers. Cette assistance était composée d’articles d’hygiène, de couvertures, d’ustensiles de cuisine, de vêtements et d’articles de loisir.

Activités en faveur des réfugiés somaliens

Voir ci-dessous sous «Somalie», dans la rubrique pertinente.

SOMALIE

L’action du CICR en Somalie a connu en 1989 un développement positif. En effet, suite à de nombreuses démarches auprès des autorités de Mogadishu et à des contacts avec l’opposition armée du «Somali National Movement» (SNM), le CICR a conclu, début 1989, un accord avec les ministères de la Défense et de la Santé lui permettant d’ins-

taller à Berbera une sous-délégation afin de répondre aux conséquences de l'aggravation de la situation dans le nord-ouest du pays, en proie à une situation conflictuelle depuis 1988. Pour financer cette extension de ses activités, le CICR a lancé, le 27 avril, un appel d'urgence spécial portant sur un montant de 8 615 800 francs suisses.

Par ailleurs, la protection des personnes détenues et les besoins des réfugiés somaliens en Ethiopie dans le domaine de l'Agence de recherches ont continué d'être au centre des préoccupations de la délégation de Mogadishu.

Activités et démarches en faveur des civils et des blessés de guerre au nord-ouest du pays

Les missions d'évaluation conduites par le CICR en juin et en novembre 1988 dans le nord-ouest de la Somalie avaient montré l'ampleur des besoins de la population affectée par le conflit, notamment dans le domaine médical. Suite à un accord conclu à la fin 1988 déjà entre le ministère de la Santé, le Croissant-Rouge somalien et le CICR, ce dernier a transformé une ancienne clinique pour tuberculeux, sise à Berbera, en un hôpital de chirurgie de guerre.

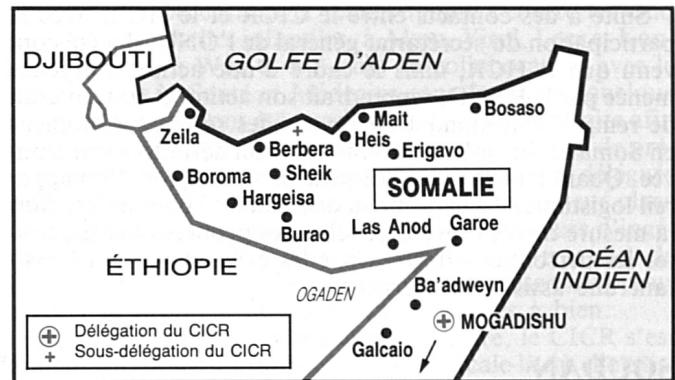
D'une capacité initiale de 33 lits, cet hôpital, inauguré le 19 août, est prévu pour accueillir jusqu'à 100 blessés en phase d'urgence. Il fonctionne grâce à une équipe médicale et technique de 14 personnes mise à disposition par six Sociétés nationales. De plus, une dizaine de secouristes volontaires du Croissant-Rouge somalien y travaillent et reçoivent une formation d'infirmier. A fin 1989, une trentaine de patients y étaient en traitement; les blessés admis venaient de Berbera même ou y étaient acheminés, par un avion du CICR, à partir d'autres villes du nord-ouest (Boroma, Burao, Hargeisha, Las Anod). Tout au long de 1989, le CICR s'est efforcé d'étendre ses activités vers les zones contrôlées par le SNM, sans toutefois y parvenir.

Activités et démarches en faveur des détenus

Dans le domaine de la protection des personnes détenues, le CICR a entrepris plusieurs démarches auprès de toutes les parties au conflit en vue de visiter les prisonniers de part et d'autre.

Le 12 mars, une offre de services visant à visiter l'ensemble des personnes détenues pour des raisons de sécurité a été remise au vice-ministre de l'Intérieur somalien, lequel s'est engagé à la transmettre aux autorités compétentes. Après plusieurs entretiens du chef de délégation avec, notamment, le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur, cette offre de services a été acceptée dans son principe, le 5 septembre. Quant aux modalités pratiques des visites, elles faisaient toujours l'objet de négociations à fin 1989.

Par ailleurs, la délégation a exprimé une nouvelle fois, et à plusieurs occasions, aux autorités de Mogadishu sa



préoccupation au sujet de ressortissants éthiopiens présumés disparus sur sol somalien lors du conflit de l'Ogaden et de prisonniers de guerre éthiopiens qui n'auraient pas été libérés lors du rapatriement général des prisonniers de guerre et des internés civils organisé en août 1988 (*Cf. Rapport d'activité précédent*).

Enfin, à la demande du gouvernement somalien, la délégation a visité à plusieurs reprises, à partir du 6 janvier, six ressortissants étrangers détenus à Mogadishu et que les autorités entendaient libérer. Le CICR, outre une assistance matérielle fournie à ces six personnes, a organisé le rapatriement de deux d'entre elles vers leur pays d'origine; trois autres ont été prises en charge par le HCR, tandis qu'une solution a été trouvée sur place pour la sixième.

Activités en faveur des réfugiés

Réfugiés somaliens en Ethiopie

En 1989, les délégués du CICR ont conduit deux missions dans les camps de réfugiés somaliens dans la province de Hararghe, en Ethiopie, afin d'évaluer les besoins de ces personnes dans le domaine de l'Agence (demandes de recherche, échange de messages, etc.). Un accord ayant été conclu entre le ministère de l'Intérieur éthiopien, la Croix-Rouge éthiopienne, le HCR (responsable des camps) et le CICR, une déléguée de l'Agence s'est rendue en Ethiopie à la fin de 1989 pour mettre sur pied une structure susceptible de répondre à ces besoins.

Réfugiés éthiopiens en Somalie

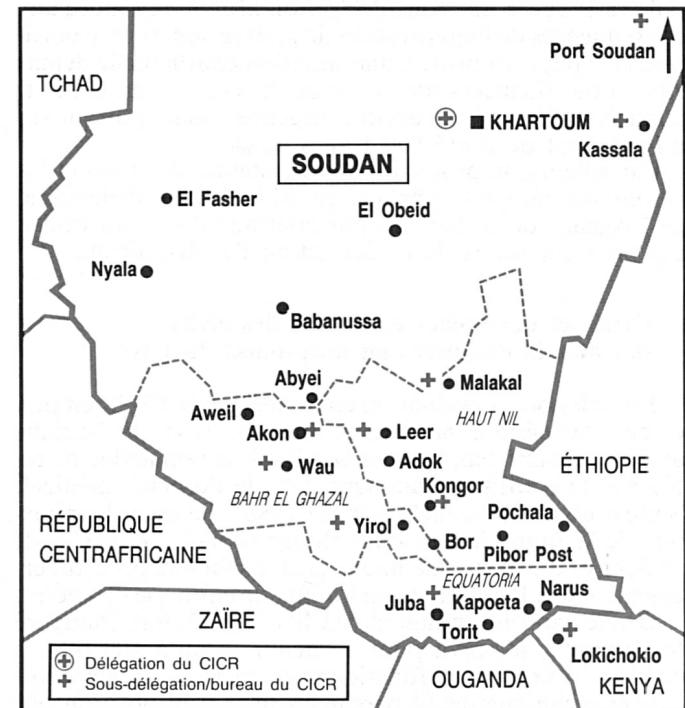
Les combats qui perdurent au nord-ouest de la Somalie depuis mai 1988 n'ont pas été sans incidences négatives sur la situation des réfugiés éthiopiens installés en Somalie depuis le conflit de l'Ogaden. Devant la précarité des conditions de sécurité pour son personnel, le HCR, responsable des camps, y suspendait son programme d'assistance.

Suite à des contacts entre le CICR et le HCR, avec la participation du secrétariat général de l'ONU, il a été convenu que le HCR, dans le cadre d'une action d'urgence menée par le PNUD, reprendrait son action et continuerait de remplir son mandat en faveur des réfugiés éthiopiens en Somalie, jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée. Quant au CICR, qui dispose dans la région d'un appareil logistique, il a exprimé sa disponibilité pour aider, dans la mesure de ses moyens et selon ses propres critères, toutes les personnes affectées par les événements et nécessitant une assistance d'urgence.

SOUDAN

En 1989, le CICR a poursuivi et considérablement augmenté son action d'assistance et de protection entreprise au Sud-Soudan à partir du début décembre 1988, date à laquelle les démarches auprès des autorités soudanaises et du mouvement d'opposition SPLM/SPLA («Sudanese People's Liberation Movement/Army») ont débouché sur l'acceptation formelle par les deux parties du plan d'action du CICR (*Cf. Rapport d'activité 1988*). Cette opération en faveur des victimes du conflit armé non-international, vivant soit dans les zones contrôlées par le gouvernement soudanais, soit dans celles sous contrôle du SPLM/SPLA, a mobilisé des ressources humaines et financières considérables. Plus d'une centaine de délégués et autres collaborateurs du CICR, secondés par quelque 800 employés locaux, ont été engagés dans cette action, et quatre délégations impliquées: Nairobi pour les actions menées en zone sous contrôle de l'opposition armée et pour les négociations avec celle-ci, Khartoum pour les actions menées en zone contrôlée par le gouvernement et pour les négociations avec ce dernier, Addis-Abeba pour les négociations avec les dirigeants du SPLM/SPLA et Kampala pour la gestion de la base logistique d'Entebbe. Enfin, cette action, d'un coût total d'environ 115 millions de francs suisses, a nécessité un appel d'urgence spécial aux donateurs.

Parallèlement aux efforts des délégués engagés sur le terrain, le CICR a entretenu tout au long de l'année de nombreux contacts avec les autorités de Khartoum ainsi qu'avec les dirigeants du SPLM/SPLA, afin que son mandat spécifique et ses modalités de travail soient mieux compris par les deux parties. C'est à cet effet qu'immédiatement après la prise du pouvoir à Khartoum par la junte militaire, en juin, le délégué général adjoint pour l'Afrique, accompagné par le chef de la délégation de Khartoum, a rencontré des membres du Conseil de commandement de révolution de salut national. De plus, le général Beshir, chef de l'Etat, a été rencontré à deux reprises, en juillet et en août, par le délégué général pour l'Afrique qui lui a exposé l'action du CICR au Sud-Soudan. Par ailleurs, outre des entretiens réguliers avec des représentants de la SRRA (Sudanese Relief and Rehabilitation Association,



branche humanitaire du SPLM/SPLA), le colonel John Garang, chef du SPLM/SPLA, a été reçu en juin au siège du CICR, à Genève, par le directeur des Opérations et le délégué général pour l'Afrique. A cette occasion, les problèmes liés au développement des activités du CICR au Sud-Soudan ont été évoqués.

Dispositif et logistique

L'action du CICR dans les trois provinces du Sud-Soudan (Bahr el Ghazal, Equatoria et Haut Nil) s'est développée en plusieurs phases successives. Dans un premier temps, de décembre 1988 à février de l'année suivante, les délégués se sont rendus à Akon, Aweil, Wau et Yirol. Dès le mois de mars, ils ont pu relier Kongor, Leer, Juba et Malakal. Par la suite, à partir de ces destinations précédemment atteintes et où le CICR s'est installé en permanence (sauf à Aweil), les délégués ont visité une quinzaine d'autres villages dans les trois provinces méridionales, de manière régulière mais au gré des autorisations accordées et des conditions météorologiques (la saison des pluies commençant à certains endroits à la mi-mai).

Le 3 novembre, le gouvernement soudanais a signifié à l'ensemble des organisations humanitaires œuvrant au Soudan la fermeture de l'espace aérien du pays. A la fin de l'année, malgré les nombreuses démarches du CICR afin

d'obtenir l'autorisation d'effectuer au moins des vols d'urgence pour évacuer des blessés et pour repouvoir les stocks de secours dans les endroits inaccessibles autrement que par avion, cette interdiction n'était toujours pas levée. Le personnel du CICR, malgré son isolement, a pu poursuivre ses activités là où les stocks de secours et de médicaments étaient suffisants (Wau, Juba, Malakal). A Akon, Kongor, Leer et Yirol, les activités de secours ont dû être suspendues très rapidement, alors que les activités médicales ont pu se poursuivre.

Du fait de l'étendue du pays et de l'inaccessibilité par la route des zones d'activités, le CICR a été contraint de mettre en œuvre un appareil logistique considérable pour transporter les secours et son personnel jusqu'aux terrains d'action. Pendant les mois d'intense activité, lorsqu'il s'agissait de constituer des stocks suffisants avant que les pluies ne rendent les pistes d'atterrissement impraticables, soit en avril et en mai, 15 avions volaient pour le CICR au Soudan, dont huit gros-porteurs de type «Hercules» et «Transall». En 1989, au total, les avions utilisés par le CICR ont effectué près de 12 000 heures de vol, durant lesquelles ils ont transporté quelque 19 900 tonnes de secours.

Activités et démarches en faveur des prisonniers

Tout au long de l'année, le CICR s'est préoccupé du sort des personnes arrêtées et détenues en relation avec le conflit. Les démarches entreprises auprès du gouvernement soudanais et du SPLM/SPLA pour avoir accès à ces personnes n'ont que partiellement abouti en 1989.

Au mois d'août, les délégués ont visité 8 combattants du SPLA en mains gouvernementales, à Wau et à Juba. Les visites se sont déroulées selon les critères habituels de l'institution et les prisonniers ont pu remplir des messages Croix-Rouge à l'intention de leur famille.

Au mois de juin, les délégués ont visité, selon les critères de l'institution, 105 combattants des forces armées soudanaises capturés par le SPLA, dans la région de Kapoeta. Les prisonniers ont pu remplir des messages Croix-Rouge et, à l'occasion d'une visite de suivi organisée en août, ils ont bénéficié d'une assistance matérielle de la part du CICR.

Cependant, en 1989, le CICR n'a pas été en mesure de remplir de manière régulière son mandat de protection en faveur de toutes les personnes détenues de part et d'autre en relation avec le conflit.

Activités en faveur de la population civile

Activités médicales

Sur le plan médical, le CICR a agi tant dans le domaine de la prévention que dans celui des soins aux blessés et aux malades. En collaboration avec l'UNICEF, qui a fourni les doses de vaccin et le matériel idoine, le CICR a vacciné

plus de 100 000 enfants et jeunes femmes contre les cinq principales maladies infantiles, à Akon, Yirol, Leer et Kongor. De plus, à Wau et à Aweil, en collaboration avec le ministère de la Santé et Médecins sans frontière, quelque 50 000 personnes ont été vaccinées contre la méningite afin de prévenir une épidémie naissante. Un programme de prévention de la malaria a également été lancé: les délégués ont distribué du matériel destiné à la fabrication sur place de 12 000 moustiquaires. Enfin, grâce au concours d'ingénieurs sanitaires du CICR et avec l'appui matériel de l'UNICEF, plus de 80 projets d'assainissement pour assurer la propreté de l'eau ont été menés à bien.

En ce qui concerne la médecine curative, le CICR s'est appliqué à soutenir l'infrastructure médicale là où elle existait; c'est ainsi que 37 dispensaires et centres de santé ont été régulièrement visités par les infirmiers/infirmières du CICR qui, outre la distribution de médicaments de base et de matériel médical, ont organisé des cours de formation pour le personnel médical soudanais. De plus, trois hôpitaux, à Juba, Malakal et Yirol, ont été remis en état de fonctionner par le CICR. Par ailleurs, là où aucune structure de soins n'était susceptible d'assurer un traitement adéquat aux blessés ou aux malades, le CICR a organisé l'évacuation de ces personnes vers son hôpital sur sol kényan, à Lopiding, près de Lokichokio. D'une capacité maximale de 120 lits, cet hôpital a accueilli, en 1989, 671 patients et les équipes chirurgicales ont réalisé plus de 450 interventions majeures, ainsi que 2 650 interventions mineures (y compris en faveur de patients ambulatoires).

Assistance alimentaire et matérielle

Tant en zone gouvernementale que dans les régions contrôlées par le SPLM/SPLA, les délégués ont surveillé attentivement l'état nutritionnel de la population civile. La quantité de vivres distribués et le nombre de bénéficiaires ont sans cesse varié selon les endroits et en fonction des besoins constatés. Parallèlement à ces distributions *ad hoc*, le CICR a offert une assistance alimentaire régulière aux groupes de populations vulnérables tels que les nouveaux déplacés, les femmes enceintes, les vieillards ou les malades. De même, le CICR a soutenu régulièrement certaines institutions, comme les orphelinats, les dispensaires et des prisons, en fournissant de la nourriture pour leurs hôtes.

De plus, avant que certains endroits ne soient inaccessibles du fait des pluies, le CICR a créé une vingtaine d'entrepôts de campagne où il a stocké des vivres destinés à subvenir aux besoins des populations pendant la saison des pluies. Ces entrepôts étaient gérés par du personnel de la SRRA sous la supervision du CICR. Cette manière de faire a permis de freiner le regroupement massif des populations isolées autour de points de distribution fixes et d'éviter ainsi les conséquences qui en auraient résulté (manque d'hygiène, épidémies...).

En 1989, le CICR a distribué plus de 12 000 tonnes de nourriture qui se répartissent comme suit: Wau 3 730 tonnes, Aweil 230, Malakal 80, Juba 1 100, Yirol 2 050, Akon 3 150, Leer 1 100 et Kongor 1 100. Par ailleurs, il a acheminé près de 95 000 couvertures, 3 000 assortiments d'ustensiles de cuisine, des bâches en matière plastique, ainsi que 11 tonnes de vêtements et 54 tonnes de savon, principalement en faveur des personnes récemment déplacées et totalement démunies.

Programme vétérinaire, agricole et halieutique

En 1988, des milliers de personnes, fuyant les combats et la famine qui sévissaient au Sud-Soudan, avaient entrepris un exode massif et mortel vers les régions du nord du Soudan et vers les pays voisins. Afin d'éviter que cette situation ne se reproduise en 1989, le CICR, parallèlement aux distributions d'assistance alimentaire, a tenté de favoriser la reprise des activités vivrières traditionnelles au Sud-Soudan et de redonner ainsi une certaine autosuffisance alimentaire aux personnes affectées par le conflit.

Conscient de l'importance du bétail dans les communautés traditionnelles du Sud-Soudan, le CICR a poursuivi en 1989 un vaste programme vétérinaire, lancé en décembre 1988. En effet, le cheptel du Sud-Soudan, faute de soins depuis 1983, avait fortement régressé, privant du même coup les villageois semi-nomades d'une source importante de leur alimentation (lait, sang). Au total, les équipes vétérinaires engagées dans les zones rurales ont vacciné près d'un million de têtes contre la peste bovine. Au mois d'octobre, le CICR a conclu un accord avec la Croix-Rouge danoise, dans le cadre d'une délégation de projet, selon lequel cette Société nationale assumera la poursuite de ce programme, sous la responsabilité du CICR.

En outre, d'avril à octobre, le CICR a distribué 500 tonnes de semences (sorgho, haricots, cacahuètes, légumes) ainsi que 30 000 outils aratoires. De plus, les communautés nilotiques ont reçu plus de 500 000 hameçons, ainsi que des lignes et des filets leur permettant de reprendre la pêche et d'obtenir ainsi un important apport nutritif.

Activités en faveur des handicapés

Comme en 1988, l'atelier orthopédique du CICR à Kassala a continué de fonctionner de manière quasi-indépendante avec cinq prothésistes locaux. L'absence d'une institution locale partenaire a obligé le CICR à maintenir un prothésiste expatrié qui, outre son rôle de conseiller technique, entretient des contacts avec les autorités locales et avec les représentants des réfugiés du Tigré et de l'Erythrée, d'où sont originaires près de la moitié des amputés équipés de prothèses. En 1989, 185 patients ont été équipés de prothèses et 37 d'orthèses. En outre, 286 prothèses et 227 paires de béquilles ont été produites.

Par ailleurs, au cours de l'année 1989, des démarches ont été entreprises auprès des ministères de la Santé et de la Défense afin de réactiver l'atelier orthopédique de Khartoum et d'envisager, dans le cadre d'un nouvel accord, le passage de l'atelier de Kassala sous l'autorité du ministère de la Santé.

Agence de recherches

Depuis le mois de juin 1989, une déléguée du CICR spécialisée dans le domaine Agence est en poste à Khartoum. L'Agence de recherches de la capitale soudanaise, avec le concours de ses bureaux de Port-Soudan, Kassala et Juba, a œuvré, en étroite collaboration avec les délégations du CICR à Kampala et à Nairobi, en faveur de trois groupes principaux de victimes: les réfugiés ougandais et soudanais de part et d'autre de la frontière soudano-ougandaise, les réfugiés éthiopiens dans la région de Port-Soudan et de Kassala, les personnes affectées par le conflit au Sud-Soudan. Le travail était spécialement axé sur l'échange de messages Croix-Rouge et les demandes de recherche pour des personnes disparues.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

En 1989, comme l'année précédente, le CICR a continué de donner son appui au programme du Croissant-Rouge soudanais entrepris en 1987 en faveur des personnes déplacées arrivant dans la capitale après avoir fui les zones conflictuelles du sud. Chaque mois, en moyenne, 800 personnes ont reçu du Croissant-Rouge soudanais des vivres et des objets de première nécessité mis à disposition par le CICR.

En outre, grâce au soutien financier et administratif du CICR, les trois branches du Croissant-Rouge soudanais à Wau, Juba et Malakal, coupées de leur quartier général de Khartoum, ont été rouvertes en 1989. À Wau et à Juba, ces sections régionales ont mis sur pied un programme d'assistance aux cas sociaux (environ 150 familles dans chaque endroit). Le CICR a soutenu financièrement ce programme et a mis à disposition des secours alimentaires et matériels.

Par ailleurs, devant la méconnaissance de la Croix-Rouge et de son rôle, un effort de diffusion a été entrepris au Sud-Soudan. En coordination avec le Croissant-Rouge soudanais et avec la Ligue à Khartoum, des séances de diffusion ont pu être organisées dans le sud.

Coopération avec les autres organisations humanitaires

Dès 1988, la communauté internationale s'est mobilisée pour venir en aide aux populations en détresse au Soudan. En 1989, les Nations unies ont décidé de mettre sur pied une importante opération de secours, baptisée «Lifeline»,

en faveur des victimes du conflit. Au début mars s'est tenue à Khartoum une réunion à haut niveau sur les opérations d'assistance d'urgence. Cette réunion rassemblait des membres du gouvernement soudanais, des représentants de l'ONU et de ses différentes agences (UNICEF, PAM) et du CICR, ainsi que les ambassadeurs des pays engagés dans le financement de l'opération «Lifeline». A cette occasion, les délégués du CICR ont expliqué les objectifs et les modalités de leur action au Sud-Soudan, ainsi que la spécificité du mandat de l'institution par rapport aux autres organisations non-gouvernementales engagées dans le pays. Par ailleurs, le CICR a été représenté aux réunions qui, tout au long de l'année, ont rassemblé à New York des représentants des principaux pays qui financent l'opération «Lifeline».

Sur le terrain, le CICR a coordonné son action d'assistance avec l'opération «Lifeline», de même qu'avec les autres organisations humanitaires pouvant œuvrer au Sud-Soudan du fait du cessez-le-feu, et cela afin d'éviter toute duplication de l'aide. En revanche, le CICR, dont l'action au Soudan se basait sur un accord formel des deux parties obtenu en 1988 déjà, est resté indépendant dans toutes les activités relevant de son mandat spécifique.

Par ailleurs, à la fin du mois de février, un avion du CICR a effectué un vol sur la localité de Kapoeta (province d'Equatoria) pour ramener les corps de deux pilotes américains dont l'avion s'était écrasé dans cette région en janvier. Les corps ont été transportés à Nairobi, où ils ont été remis à l'ambassadeur des Etats-Unis. De plus, le 28 décembre, suite à un grave incident de sécurité au cours duquel un avion de Médecins sans frontière a été abattu au-dessus d'Aweil, le CICR a ramené à Khartoum les corps des quatre occupants de l'appareil.

OUGANDA

L'année 1989 a débuté de manière tragique. Le 9 janvier, en effet, un convoi du CICR a été attaqué par des éléments armés, alors qu'il roulait en direction d'Amuria (district de Soroti) pour y acheminer des secours: dans la voiture de tête, un employé de la Croix-Rouge ougandaise, M. Michael Egabu, a été tué tandis qu'un délégué du CICR, M. Jürg Bühler, a été grièvement blessé. A titre posthume, M. Egabu a reçu la médaille Henry Dunant.

Malgré cette attaque perpétrée contre des véhicules clairement marqués de l'emblème de la croix rouge, et en dépit de conditions de sécurité souvent précaires qui ont entraîné quelques interruptions momentanées de l'action, la délégation de Kampala a été en mesure de poursuivre et de développer sur sa lancée ses programmes d'assistance en faveur des personnes affectées par le conflit dans les districts de **Soroti** et de **Gulu**.

Quant aux activités liées à la détention, la délégation a pu régulièrement visiter, dans les prisons civiles et dans

les stations de police, les personnes arrêtées en raison des événements et détenues sous la responsabilité de l'armée. En revanche, les visites aux personnes incarcérées dans les casernes militaires, entreprises à la fin 1988, ont été interrompues au mois de mars 1989.

Cette question, ainsi que d'autres ayant trait aux activités de la délégation en général, ont été débattues lors d'entretiens avec divers membres du gouvernement, principalement les ministres les plus concernés par l'action du CICR, soit les ministres d'Etat à la Défense, aux Affaires étrangères, le ministre de la Justice et le chef de l'état-major général. De plus, le 25 juillet, en marge du Sommet de l'Organisation pour l'unité africaine à Addis-Abeba, le président Museveni a accordé un entretien à un membre du comité, M. R. Jäckli, accompagné par le délégué général pour l'Afrique. A cette occasion, le président Museveni a confirmé son accord, donné en 1986 et renouvelé en 1988, selon lequel le CICR pouvait visiter toutes les personnes détenues sous la responsabilité de l'armée dans n'importe quel lieu de détention que ce soit.

Le 18 octobre, le président Museveni a déclaré au chef de délégation accepter pleinement le mandat du CICR, que ce soit en matière de détention ou d'assistance en faveur des victimes du conflit.

Démarches et activités en faveur des détenus

Tout au long de l'année, le CICR a continué à visiter la plupart des lieux de détention relevant des autorités civiles mais abritant des personnes arrêtées et gardées sous la responsabilité de l'armée. Les équipes du CICR ont ainsi vu, conformément aux critères du CICR, 5 946 personnes détenues pour des raisons liées à la situation interne du pays, dans 15 lieux de détention (5 prisons et 10 postes de police). La plupart des postes de police ont été visités chaque semaine, tandis que les prisons ont fait l'objet de quatre visites complètes et de nombreuses visites intermédiaires.

Outre l'enregistrement de chaque nouveau prisonnier, les visites complètes incluaient un appel nominal de tous les détenus enregistrés précédemment, ainsi que la possibilité pour le délégué de s'entretenir sans témoin avec tous ceux qui le désiraient. De plus, des spécialistes du CICR (médecins ou infirmières, ingénieur sanitaire, nutritionniste) ont procédé à l'examen de tous les locaux de chaque prison. Une fois leurs conclusions établies, des mesures ont été proposées à l'administration pénitentiaire en vue d'améliorer les conditions de détention. Des programmes de réhabilitation nutritionnelle, des travaux visant à améliorer les conditions d'hygiène, ainsi que des programmes médicaux ont été menés à bien, avec l'appui des autorités. Enfin, la délégation a également contribué à la formation du personnel médical, soutenu les dispensaires des prisons en leur fournissant des médicaments ou du matériel médical, et

a réglé certains cas individuels (transferts médicaux, régimes spéciaux, etc.).

Le 19 août et le 21 octobre, les autorités ont procédé à la libération de 1 076 puis de 614 personnes arrêtées par l'armée dans les zones conflictuelles et détenues sans charge dans les prisons sous la responsabilité de l'armée. La délégation a fourni à ces personnes libérées une assistance alimentaire et matérielle ponctuelle.

Par ailleurs, poursuivant sur la lancée de 1988, la délégation a répété ses visites aux casernes militaires servant de lieu de transit pour les personnes arrêtées par l'armée. Du 20 février au 24 mars, les délégués ont ainsi visité 13 casernes, à Kampala et dans le nord et l'est du pays, où ils ont enregistré et vu sans témoin 615 détenus. Suite à cette série, le CICR a remis aux autorités ougandaises un rapport de synthèse où étaient consignées les constatations faites par les délégués et des propositions en vue d'améliorer les conditions de détention. A partir de la fin mars, le CICR n'a plus été autorisé à visiter les casernes. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1989 qu'une nouvelle autorisation a été délivrée à la délégation après de nombreuses démarches, notamment auprès du président Museveni et, pour les modalités pratiques des visites, auprès du ministre d'Etat à la Défense.

Démarches et activités en faveur des civils

Les missions d'évaluation conduites par le CICR lors du dernier trimestre de 1988 dans les districts de **Gulu** et de **Soroti** avaient amené la délégation à mettre en place des programmes d'assistance médicale et matérielle d'urgence en faveur des personnes déplacées qui s'étaient regroupées autour des villes et des villages de ces régions. Durant l'année 1989, ces programmes ont été intensifiés en raison de l'accroissement du nombre des déplacés et du fait que la population résidente était également durement affectée par le conflit.

Tant dans le district de Gulu que dans celui de Soroti, le CICR a mené à terme un programme agricole afin de permettre à la population résidente et aux personnes déplacées qui, suivant la politique de retour organisée par le gouvernement, avaient regagné leur foyer, de reconquérir leur autosuffisance alimentaire. C'est ainsi que quelque 30 000 familles ont reçu plusieurs centaines de tonnes de semences (sorgho, haricot, etc.) ainsi que des outils aratoires, lors de deux distributions l'une en mars et l'autre en août. Simultanément à ces distributions, le CICR a continué à apporter une assistance alimentaire et matérielle à environ 10 000 familles de déplacés regroupés dans des camps. Par ailleurs, les médecins et les infirmiers/infirmières du CICR ont également donné des consultations médicales, procédé à des vaccinations d'enfants et de femmes en âge d'enfanter et organisé le transfert vers les hôpitaux gouvernementaux des blessés et des malades dont l'état le requérait.

Parallèlement à ces tâches d'assistance, la délégation de Kampala s'est aussi occupée de la protection de la population civile. Un rapport consignant les problèmes auxquels des civils faisaient face dans le nord et l'est du pays a été transmis au président Museveni le 5 septembre. De plus, les délégués engagés sur le terrain ont profité de chaque occasion pour rappeler aux autorités militaires locales leurs obligations en matière de respect des personnes et des biens civils.

Activités en faveur des réfugiés soudanais

Les combats qui ont affecté le sud du Soudan en 1989 ont contraint bon nombre de Soudanais, civils et militaires, à trouver refuge sur sol ougandais, notamment dans la province du **West Nile** et dans la région de **Kitgum**. La délégation du CICR à Kampala s'est préoccupée du sort de ces personnes et les délégués ont conduit plusieurs missions dans le West Nile afin d'évaluer leurs besoins et de mener à bien des tâches Agence. Le CICR a distribué une assistance matérielle et alimentaire ponctuelle à quelque 5 000 réfugiés soudanais avant qu'ils soient rapatriés au Soudan suite à un accord passé bilatéralement entre les gouvernements ougandais et soudanais. De plus, il a mis un avion à disposition du HCR pendant dix jours, afin de transférer 3 000 réfugiés soudanais arrivés à Kitgum vers Adjumani (West Nile), où le HCR possède une infrastructure d'accueil.

Agence de recherches

Dans le cadre des activités de la délégation dans les lieux de détention ougandais, les délégués ont procédé à l'enregistrement des nouveaux détenus, traité des demandes de recherche et distribué des messages familiaux entre les prisonniers et leurs proches.

Une étroite collaboration a également été maintenue entre le service de recherches de la Croix-Rouge ougandaise et le bureau de l'Agence de recherches du CICR à Kampala. Que ce soit en faveur de la population carcérale ou en faveur des personnes déplacées et des réfugiés, plus de 250 demandes ont été traitées et quelque 18 000 messages Croix-Rouge échangés.

Action en faveur des handicapés

En 1989, l'action orthopédique, menée conjointement par le ministère de la Santé, les Croix-Rouges ougandaise et britannique, la Coopération italienne et le CICR, a pris son essor, suite à un accord intervenu en octobre 1988. C'est ainsi que l'atelier orthopédique sis dans l'hôpital Mulago, à Kampala, et fonctionnant sous la supervision d'un technicien du CICR, a produit quelque 160 prothèses

et appareils de soutien, plus de 150 chaises roulantes et près de 1 600 paires de béquilles. Le nombre de patients traités s'élève à 72.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

Comme dans les domaines de l'assistance et de l'Agence de recherches, les activités de la délégation en matière de diffusion des principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire ont été menées en étroite collaboration avec la Croix-Rouge ougandaise, en particulier grâce à l'intermédiaire de ses dix responsables régionaux.

Les deux «unités de diffusion mobiles» (véhicules équipés de matériel de projection, de documentation, etc.) ont sillonné le pays et des séances de diffusion ont été organisées dans les villes et les zones rurales, à l'attention d'un public varié (membres de la Croix-Rouge, armée, police, écoliers, etc.).

Au cours du deuxième semestre, la délégation a obtenu l'autorisation de mettre sur pied un programme de diffusion spécialement destiné aux forces armées. C'est ainsi que jusqu'à la fin de 1989 les délégués se sont rendus dans plusieurs casernes militaires dans tout le pays.

La Croix-Rouge ougandaise et le CICR ont également organisé une manifestation destinée à marquer le 125^e anniversaire de la 1^{re} Convention de Genève. A cette occasion, une dizaine de troupes théâtrales ont rivalisé dans des saynètes sur le thème de la Croix-Rouge. Enfin, tout au long de l'année, la délégation du CICR s'est efforcée de promouvoir la connaissance de la Croix-Rouge auprès du grand public grâce à des émissions de radio et de télévision, des séminaires, des articles parus dans la presse écrite, etc.

AUTRES PAYS

KENYA — En 1989, à travers sa délégation régionale à Nairobi, le CICR a maintenu des contacts réguliers avec les autorités et les Sociétés nationales du Kenya même, des Comores, de Djibouti, de Madagascar, de Maurice, des Seychelles et de la Tanzanie. De plus, cette délégation régionale est restée une base logistique importante pour les actions conduites au Soudan, en Ouganda et en Ethiopie. De même, elle a développé des activités relevant de l'Agence de recherches, notamment la transmission de messages familiaux, le traitement des demandes de recherche et l'émission de titres de voyage, principalement en faveur de ressortissants ougandais.

Au Kenya même, les délégués ont poursuivi leurs activités de diffusion du droit international humanitaire, en collaboration avec la Société nationale. Des conférences ont été présentées tout au long de l'année à des étudiants de la faculté de droit de l'université de Nairobi, à des employés

de la Croix-Rouge kenyane, à des journalistes, à des juristes de différents ministères, ainsi qu'à des officiers des forces armées du Kenya. De plus, au début du mois de novembre, un séminaire de trois jours a réuni une quinzaine de professeurs d'université à Nairobi. Le but de cette réunion était de faire une étude comparative du droit coutumier africain et du droit international humanitaire.

COMORES — Le délégué régional a séjourné aux Comores entre la fin novembre et le début décembre, soit lors des événements qui ont secoué l'archipel. Il a rappelé aux parties en cause la nécessité de respecter les principes fondamentaux du droit international humanitaire. De plus, il a rencontré les responsables de la Société nationale afin de soutenir ses efforts.

DJIBOUTI — Le délégué régional s'est rendu à deux reprises à Djibouti, en juin et en décembre, pour des contacts avec les responsables de la Société nationale. De plus, en septembre, un délégué venu de Genève a rencontré les ministres des Affaires étrangères, de la Défense et de la Justice en vue de promouvoir la signature des Protocoles additionnels.

MADAGASCAR — Le délégué régional a séjourné par trois fois à Madagascar, en février, mai et août. Ces missions lui ont permis d'encourager le développement de la Société nationale et de poursuivre les contacts avec les forces armées et l'université en vue de favoriser la diffusion du droit international humanitaire. A cet égard, il a présenté des exposés à divers publics (militaires, universitaires, grand public). De plus, une exposition photographique a été organisée conjointement avec la Société nationale. Par ailleurs, les entretiens se sont poursuivis avec les autorités gouvernementales visant à promouvoir la ratification des Protocoles additionnels.

SEYCHELLES — Le délégué régional s'est rendu aux Seychelles au mois d'octobre. Sa mission avait pour objectifs de soutenir les efforts de la Société nationale en formation et de présenter des conférences sur le droit international humanitaire aux forces armées ainsi qu'aux membres de la Croix-Rouge.

TANZANIE — La délégation régionale de Nairobi s'est appliquée à soutenir les activités de diffusion de la Société nationale tanzanienne. Grâce à un véhicule mis à disposition par le CICR, des séances de diffusion ont pu être organisées à travers le pays. De plus, au mois de septembre, un délégué venu de Genève et spécialisé dans la diffusion auprès des forces armées a animé un cours de droit de la guerre à l'intention d'une vingtaine d'officiers supérieurs de l'armée tanzanienne.

Afrique centrale et occidentale

TCHAD

Les affrontements armés qui ont opposé le Tchad et la Libye avant le cessez-le-feu du 11 septembre 1988 impliquent l'application de l'ensemble des dispositions des Conventions de Genève, vu que les deux pays y sont parties. Malgré cela, les démarches du CICR pour accomplir son mandat, notamment en faveur des prisonniers de guerre libyens en mains tchadiennes, n'ont pas abouti en 1989. Cette situation représente une violation grave du droit international humanitaire, plus particulièrement des dispositions relatives au traitement des prisonniers de guerre.

Démarches et activités en faveur des prisonniers détenus au Tchad

Prisonniers tchadiens

Le 13 janvier, les 140 derniers prisonniers tchadiens détenus à la Maison d'arrêt de N'Djamena ont été libérés. Précédemment, à la fin 1988, 312 prisonniers avaient déjà recouvré la liberté. Après avoir pris les dispositions nécessaires afin que les personnes libérées dont l'état de santé nécessitait un traitement médical prolongé soient suivies, l'infirmière du CICR a quitté la délégation mettant fin à six ans d'activités médicales en faveur de cette catégorie de détenus (*Cf. Rapports d'activité précédents*).

Prisonniers de guerre libyens et d'autres nationalités

Conformément aux dispositions de la III^e Convention de Genève, qui confère au CICR le mandat de visiter tous les prisonniers de guerre capturés lors d'un conflit armé international, le CICR a multiplié tout au long de l'année ses démarches auprès des autorités tchadiennes pour avoir accès aux prisonniers de guerre libyens et aux combattants d'autres nationalités en mains des forces armées nationales tchadiennes. Le chef de délégation à N'Djamena a entretenu un contact étroit avec ses interlocuteurs au ministère des Affaires étrangères. Pour sa part, le délégué général adjoint pour l'Afrique s'est rendu au Tchad à la fin janvier, afin de remettre aux autorités une lettre du président du CICR. En outre, le CICR a fait appel à certains Etats parties aux Conventions de Genève sur la base de l'article 1 commun aux dites Conventions. L'Organisation pour l'unité africaine a été informée de cette démarche à son siège à Addis-Abeba. Le 8 septembre, le président du CICR a rencontré le ministre tchadien des Affaires étrangères à Belgrade, en marge du Sommet des pays non-

alignés; il lui a confirmé son intention de répondre favorablement à l'invitation qui lui avait été faite, fin août, de se rendre au Tchad.

La visite du président du CICR s'est déroulée du 4 au 8 novembre. Lors d'un entretien avec le président Hissein Habré, le président du CICR a constaté l'existence d'un accord de principe sur l'accomplissement du mandat conventionnel du CICR en relation avec les prisonniers de guerre. A la suite de cet entretien avec le chef de l'Etat, les autorités tchadiennes ont mis en place un comité de suivi chargé d'établir les modalités selon lesquelles le CICR pourrait exercer son mandat conventionnel.

A la fin de l'année, aucun résultat concret n'avait été enregistré et le CICR est donc demeuré sans informations quant à l'identité, l'état de santé, le nombre et les conditions d'internement de ces prisonniers. La Libye a été tenue informée des démarches du CICR.

Activités en faveur des amputés de guerre

Le CICR a poursuivi sa collaboration avec le «Secours catholique et développement» dans le cadre de l'atelier orthopédique de Kabalaye (N'Djamena). Les travaux de rénovation et d'agrandissement entrepris en 1988 ont été achevés au début de l'année. Trois techniciens orthopédiques du CICR travaillent dans ce centre. Un programme de formation de techniciens orthopédiques a débuté au mois de janvier. Onze stagiaires suivent ce cours qui s'étale sur une période de deux ans. En 1989, le centre a équipé 89 patients de prothèses; 182 prothèses ainsi que 201 paires de bâquilles ont été fabriquées.

Le président du CICR a rendu visite à l'atelier et y a rencontré les dirigeants de l'institution partenaire.

Agence de recherches

Vu le taux d'activité quasi nul du bureau de l'Agence de recherches de N'Djamena, celui-ci a été fermé au milieu de 1989 et les dossiers restants transférés à Genève.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

En collaboration avec la Croix-Rouge tchadienne, le CICR a poursuivi ses activités de diffusion à l'intention des membres de cette Société, des écoles et du grand public. Par ailleurs, en novembre, le président du CICR a donné une conférence devant un parterre de quelque 200 étudiants, à l'université de N'Djamena. La conférence était consacrée au droit international humanitaire et à l'action du CICR.

SÉNÉGAL/MAURITANIE

Suite aux affrontements inter-ethniques qui ont éclaté début avril en Mauritanie et au Sénégal, le CICR a déployé, de part et d'autre, à la requête des deux Sociétés nationales et sur la base d'accords passés avec les deux gouvernements, certaines activités en faveur des victimes de cette situation. Au plus fort de l'action, 16 délégués, dont deux spécialistes de l'Agence de recherches, deux ingénieurs sanitaires et deux médecins, travaillaient dans les deux pays. A Genève, tandis qu'un accord sur la répartition des tâches était conclu entre la Ligue et le CICR, ce dernier a débloqué un crédit de 1,9 million de francs suisses pour son intervention d'urgence qui s'est développée selon les axes suivants:

- protection et assistance aux ressortissants sénégalais ou d'origine négro-africaine en Mauritanie, ainsi qu'aux ressortissants mauritaniens au Sénégal;
- assistance aux personnes de retour (volontaire ou forcé) dans leur pays d'origine;
- activités traditionnelles de l'Agence de recherches en faveur des personnes séparées par les événements ou sans nouvelles d'un proche;
- soutien aux deux Sociétés nationales afin de renforcer leur capacité opérationnelle.

Activités en faveur des personnes susceptibles d'être menacées du fait de leur nationalité ou de leur origine

Que ce soit au Sénégal ou en Mauritanie, le CICR s'est préoccupé du sort des personnes susceptibles d'être menacées du fait de leur nationalité (Sénégalais en Mauritanie et Mauritaniens au Sénégal) ou de leur origine (ressortissants étrangers dans les deux pays, membres d'ethnies négro-africaines en Mauritanie).

Un médecin du CICR a visité les hôpitaux des deux pays afin de s'assurer que les blessés et les malades étrangers recevaient des soins adéquats. Après une évaluation complète de la situation médicale, le CICR a effectué un double rapatriement: 11 blessés, 7 malades et 14 accompagnants ont été emmenés de Dakar à Nouakchott par un avion sanitaire mis à disposition par le gouvernement français; sur le vol retour, 23 blessés et trois accompagnants ont été ramenés de Nouakchott à Dakar. Dans les deux cas, les blessés et les malades ont été examinés par un médecin du CICR et consultés sur leur volonté de retourner dans leur pays d'origine.

Par ailleurs, le CICR a demandé et obtenu l'autorisation des deux gouvernements de visiter les prisons afin d'y retrouver d'éventuels détenus étrangers et de s'assurer qu'ils n'étaient pas défavorisés en raison de leur seule appartenance ethnique ou de leur nationalité. Les délégués ont

ainsi eu accès à trois lieux de détention au Sénégal (deux à Dakar et un en province) et à 13 prisons en Mauritanie (deux à Nouakchott et 11 en province).

Au cours de ces visites, qui se sont déroulées selon les critères propres au CICR, 12 personnes ont été enregistrées au Sénégal et 69 en Mauritanie. Une assistance matérielle ponctuelle a été distribuée à l'occasion.

Enfin, outre l'action en faveur des personnes étrangères détenues ou blessées lors des événements, les délégués du CICR ont vérifié, dans un premier temps, alors que la conjoncture était encore confuse et indécise, l'existence et le sort d'autres groupes de populations vulnérables de part et d'autre de la frontière. Pour ce faire, de nombreuses missions ont été conduites dans les provinces des deux pays, plus particulièrement dans la région frontalière du fleuve Sénégal.

Activités en faveur des personnes de retour dans leur pays d'origine

Tant au Sénégal qu'en Mauritanie, le CICR a lancé des programmes d'assistance matérielle, sanitaire et alimentaire en faveur des nombreuses personnes qui, de leur plein gré ou non, avaient traversé la frontière. Les spécialistes du CICR ont prodigué leurs conseils pour l'établissement de camps et fait procéder à d'importants travaux d'assainissement, de réfection de maisons et de construction d'abris pour les nouveaux arrivants.

A la mi-mai, devant l'afflux massif dans la région du fleuve de personnes en provenance de Mauritanie, la délégation de Dakar a mis sur pied un programme d'assistance dans les centres où cette population était regroupée. C'est ainsi qu'une assistance alimentaire et matérielle a été apportée à quelque 40 000 bénéficiaires, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge sénégalaise. A partir du 1^{er} juillet, ce programme, financé par plusieurs gouvernements européens, a été remis au HCR sous le mandat duquel tombaient ces personnes.

A Nouakchott, un ingénieur sanitaire du CICR a conçu l'installation sanitaire d'un camp où étaient regroupées les personnes rapatriées du Sénégal. Une fois les travaux terminés, l'administration du camp a été transmise au Croissant-Rouge mauritanien. En outre, le CICR a aussi pris sur lui de restaurer l'infrastructure sanitaire de la prison centrale de Nouakchott.

Agence de recherches

De part et d'autre de la frontière, le CICR s'est appliqué à mettre sur pied, en collaboration avec les deux Sociétés nationales, un réseau Agence susceptible de répondre aux besoins des dizaines de milliers de personnes rapatriées par le pont aérien mis en place par les deux gouvernements ou qui avaient passé la frontière, dans les deux sens, sou-

vent de nuit et dans la panique. Deux délégués spécialistes de l'Agence de recherches ont été envoyés de Genève au Sénégal et en Mauritanie afin d'y former du personnel et d'ouvrir un bureau de recherches au sein de chaque Société nationale. A la fin de l'année, près de 1 550 messages Croix-Rouge avaient été échangés, et plus de 1 450 demandes de recherche reçues.

Soutien aux deux Sociétés nationales

En Mauritanie comme au Sénégal, les Sociétés nationales ont été appelées à jouer un rôle important par leurs gouvernements respectifs. C'est ainsi qu'elles ont collaboré étroitement avec les autorités responsables dans les domaines de l'assistance médicale et alimentaire aux groupes de personnes vulnérables. Suite à des consultations au mois de mai entre la Ligue et le CICR, il a été convenu, compte tenu de la nature des troubles graves qui ont affecté la Mauritanie et le Sénégal, que le CICR assumerait la coordination des activités et de l'aide apportée aux deux Sociétés nationales.

Outre ce rôle de coordinateur, le CICR s'est appliqué à renforcer la capacité opérationnelle des deux Sociétés nationales en leur fournissant une assistance financière pour des besoins urgents, des véhicules ainsi que des troupes de premiers secours. Le montant de cette aide s'est élevé à 314 000 francs suisses pour le Croissant-Rouge mauritanien et à 313 000 francs suisses pour la Croix-Rouge sénégalaise.

Désengagement progressif du CICR

A fin juin, la situation s'étant stabilisée, le CICR a pu progressivement réduire sa présence sur place. Le plan de désengagement a été présenté à plusieurs reprises aux autorités des deux pays, notamment en marge du Sommet de l'OUA à Addis-Abeba où M. Jäckli, membre du Comité, a rencontré le président du Sénégal, M. Abdou Diouf, et le ministre des Affaires étrangères mauritanien. A cette occasion, il a été clairement exprimé que ce désengagement ne signifiait pas le retrait du CICR des deux pays et que l'institution continuerait à assurer son mandat aussi longtemps que la situation l'exigerait.

A la fin de 1989, la situation au Sénégal était couverte par la délégation régionale de Dakar, tandis que la situation en Mauritanie était suivie à partir de la délégation régionale de Tunis, renforcée pour l'occasion par un délégué supplémentaire basé à Nouakchott.

AUTRES PAYS

BÉNIN — En 1989, au travers de missions régulières à Cotonou, la délégue régionale basée à Lomé a maintenu

un contact étroit avec les autorités béninoises. En juillet, la représentante du CICR a été reçue par le chef de l'Etat, M. Mathieu Kerekou, entouré du ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'Administration territoriale. Cet entretien a été l'occasion pour la délégue d'exposer au président Kerekou les observations faites par les délégués du CICR lors de leurs visites aux détenus de sécurité. Ces visites se sont déroulées du 24 avril au 19 mai, dans seize lieux de détention. Les délégués, dont un médecin du CICR, se sont entretenus sans témoin avec 156 détenus de sécurité. Une assistance médicale et matérielle a été fournie à quelque 2 500 détenus, selon les besoins constatés. En outre, une mission technique a été effectuée en septembre dans neuf lieux de détention, dont 7 avaient déjà fait l'objet d'une telle visite en 1988. Cette mission a permis de constater que les travaux de rénovation de l'infrastructure sanitaire, conseillés et financés par le CICR en 1988, avaient été exécutés.

BURUNDI — Tout au long de 1989, le délégué régional basé à Kinshasa a maintenu le contact avec les plus hautes autorités du Burundi. Il a ainsi rencontré le Premier ministre et ministre du Plan, M. Sibomana, le ministre de la Justice, M. E. Niyonkuru, le ministre de l'Intérieur, M. Kadoyi, et l'administrateur de la Sûreté nationale, M. L. Niyonkuru.

Au début de l'année, le ministre de la Justice a autorisé le CICR à visiter, sur une base trimestrielle, les personnes arrêtées en raison des troubles inter-ethniques qui ont éclaté au mois d'août 1988 dans les communes de Ntega et Marangara (*Cf. Rapport d'activité précédent*). Rappelons à cet égard qu'une première série de visites à ces personnes avait été entreprise à la fin 1988. En janvier, mai et novembre, les délégués du CICR ont vu, en conformité avec les critères de l'institution, 131 personnes détenues pour des raisons de sécurité dans 11 lieux de détention. Une assistance matérielle d'appoint a été distribuée selon les besoins.

Par ailleurs, au début 1989, le CICR a mis progressivement fin aux programmes d'assistance en faveur des victimes des événements survenus en août 1988. Les besoins dans le domaine de l'Agence de recherches ayant fortement diminué pour devenir quasi nuls, les bureaux Agence ouverts au Burundi et au Rwanda ont été fermés.

En outre, comme la presque totalité des personnes déplacées étaient retournées chez elles, les distributions d'assistance matérielle ont été suspendues à la mi-mars. Enfin, le CICR a passé un accord de coopération avec la Croix-Rouge du Burundi visant à encourager les activités de diffusion du droit international humanitaire auprès des divers publics.

CONGO — Le CICR a poursuivi ses efforts dans le but de renforcer la diffusion du droit international humanitaire auprès de l'armée populaire nationale du Congo (APN). C'est ainsi qu'un délégué spécialiste de la diffu-

sion auprès des forces armées a dispensé plusieurs cours et séminaires à l'intention d'officiers de l'APN. Par ailleurs, des animateurs conférenciers, formés par la Croix-Rouge congolaise et par le CICR, ont donné de nombreuses conférences à un public très varié.

CÔTE D'IVOIRE — En date du 20 septembre 1989, la Côte d'Ivoire a ratifié les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

Du 29 mars au 7 avril, un cours régional sur le droit international humanitaire a été organisé à Abidjan à l'intention d'une trentaine d'officiers des armées des sept pays de l'ANAD (accord de non-agression et de défense), ainsi que de deux pays observateurs (Bénin, Guinée). Ce cours a été dispensé par la déléguée régionale basée à Lomé et par un délégué spécialiste dans la diffusion auprès des forces armées venu de Genève.

GAMBIE — En date du 12 janvier, la Gambie a adhéré aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

Du 23 au 27 février, le délégué régional basé à Lagos et un médecin du CICR ont visité les détenus de la prison centrale de Banjul. La visite s'est déroulée selon les modalités du CICR et les délégués ont vu sans témoin 42 détenus. En outre, ils ont constaté que les travaux de plomberie, conseillés et financés par le CICR lors de la dernière visite en février 1988, avaient été effectués. Une assistance matérielle (peinture, insecticide) et médicale a été distribuée.

GABON — Dans le cadre de manifestations organisées pour récolter des fonds en faveur de la Société nationale en formation, le CICR a collaboré avec des volontaires de cette Société pour animer des séances de diffusion du droit international humanitaire à l'intention du grand public. Par ailleurs, au début de l'année, une mission a été conduite afin d'étudier, avec les responsables de la Société nationale, les modalités de reconnaissance de la Croix-Rouge gabonaise par le CICR.

GHANA — Au mois de mars, un cours de cinq jours sur le droit de la guerre a été dispensé à une vingtaine d'officiers supérieurs de l'armée ghanéenne; pour l'occasion, un délégué du CICR spécialiste dans la diffusion auprès des forces armées est venu de Genève.

LIBERIA — En janvier et février, le délégué régional basé à Lagos, accompagné d'un médecin du CICR, a visité dix personnes incarcérées à la prison centrale de Monrovia, suite à la tentative de coup d'Etat de mars 1988. Début juillet, un ingénieur sanitaire du CICR a effectué une visite technique de cette prison, afin d'entreprendre des travaux de réparation de l'installation électrique et de proposer d'autres travaux de rénovation de l'infrastructure sanitaire.

MALI — En date du 8 février, le Mali a adhéré aux Protocoles additionnels.

NIGERIA — Outre de nombreuses missions dans les pays couverts à partir de Lagos, le délégué régional a également organisé un séminaire consacré à la communication et à la préparation aux catastrophes naturelles. Ce séminaire a réuni, du 28 mars au 2 avril à Lagos, les secrétaires généraux et les diffuseurs des Sociétés nationales des pays anglophones d'Afrique occidentale.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE — Le contact avec les autorités et la Société nationale a été maintenu et un séminaire de droit international humanitaire à l'intention d'officiers de l'armée centrafricaine a été organisé à Bangui; un délégué spécialiste dans la diffusion auprès des forces armées est venu de Genève pour l'occasion.

RWANDA — Outre les activités dans le cadre des séquelles des troubles inter-ethniques survenus en août 1988 au Burundi, la délégation régionale du CICR à Kinshasa a poursuivi ses démarches auprès des autorités du Rwanda en vue d'avoir accès aux personnes détenues pour des raisons de sécurité. Le délégué régional a rencontré le ministre de la Justice au mois de mars. Suite à cet entretien, un cours de formation portant sur le droit international humanitaire et sur les tâches traditionnelles du CICR en faveur des détenus a été organisé, en juin, à l'intention des responsables du service médico-social des prisons ainsi que des représentants du ministère de la Justice. Par ailleurs, le CICR a soutenu financièrement plusieurs projets de la Société nationale dans le domaine de la diffusion.

SIERRA LEONE — En novembre, à Freetown, un délégué spécialiste dans la diffusion auprès des forces armées a dispensé un cours de quatre jours sur le droit de la guerre à une vingtaine d'officiers des forces armées de Gambie, du Ghana, du Liberia et de Sierra Leone. En marge de ce cours, le délégué du CICR a eu des séances de travail avec chacune des délégations afin de définir des programmes de diffusion du droit international humanitaire dans les différentes armées. Par ailleurs, à l'occasion d'une mission effectuée en juin, le délégué régional basé à Lagos a fixé, avec les responsables de la Société nationale, les termes d'un accord en matière de diffusion du droit international humanitaire. De plus, il a animé un séminaire à l'intention de membres du service des prisons.

TOGO — La déléguée régionale a été reçue à plusieurs reprises par le ministre de l'Intérieur, le général Amegi, avec qui elle a parlé de la possibilité, pour le CICR, de renouveler ses visites aux détenus de sécurité arrêtés suite à la tentative de coup d'Etat de septembre 1986 et déjà visités par les délégués en octobre de la même année. Le 7 septembre, le général Amegi a donné un accord de principe pour le renouvellement de telles visites. Du 31 octobre au 4 novembre, les délégués, dont un médecin du CICR, se sont entretenus sans témoin avec 14 personnes détenues

à la prison de Kara. Quelques jours plus tard, les délégués ont également visité, dans les locaux de la Sûreté nationale, trois personnes détenues habituellement à la Direction des renseignements généraux. Suite à la visite de la prison de Kara, une assistance matérielle d'appoint (médicaments, articles d'hygiène, habits, jeux) a été remise à cet établissement pénitentiaire.

ZAÏRE — Du 20 au 23 février, le délégué général pour l'Afrique a conduit une mission à Kinshasa. La possibilité pour le CICR d'avoir un accès régulier à tous les lieux de détention a été au centre des discussions qu'il a eues avec de nombreux interlocuteurs zaïrois.

Durant l'année, les délégués du CICR ont poursuivi les visites des lieux de détention, selon des fréquences variables au gré des autorisations reçues. Les délégués ont visité au total 341 personnes détenues pour atteinte à la sécurité de l'Etat à Kinshasa ainsi que dans les provinces du Shaba, du Bas-Zaire et de l'Equateur. Ils ont eu accès à 54 lieux de détention relevant de la Gendarmerie nationale, de la Garde civile, de la Sécurité militaire, des forces armées zaïroises, de l'Agence nationale de documentation et du département de la Justice. En outre, pour la première fois, le CICR a été autorisé à visiter des personnes emprisonnées sous la responsabilité de l'Agence nationale de l'immigration.

Le CICR a complété ses activités dans le domaine de la détention par des distributions de secours, selon les besoins constatés, en faveur des détenus et de leur famille. De plus, les délégués ont enregistré les nouveaux détenus visités, informé les familles de l'incarcération de leur proches et échangé des messages Croix-Rouge entre les détenus et leurs parents.

Par ailleurs, la délégation de Kinshasa a maintenu des contacts étroits avec la Croix-Rouge zaïroise. Des séminaires de formation et de perfectionnement pour les animateurs-conférenciers ont été organisés par la Société nationale en collaboration avec le CICR. Tout au long de l'année, ces animateurs ont donné de nombreuses conférences portant sur le droit international humanitaire à l'intention d'un public très varié. La Croix-Rouge nationale et le CICR ont également conjugué leurs efforts pour monter un stand à la foire internationale de Kinshasa, qui se tient tous les deux ans en juillet. Enfin, des délégués spécialistes de la diffusion sont venus de Genève, afin de dispenser des cours et d'animer des séminaires à l'intention d'officiers des forces armées et d'étudiants de l'université de Kinshasa.

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1989

AFRIQUE

Pays	Bénéficiaires	Secours		Médical	Total (Fr.s.)
		(Tonnes)	(Fr.s.)	(Fr.s.)	
Afrique du Sud	Détenus, familles de détenus, réfugiés et population civile	194	405 721	—	405 721
Angola	Population civile et handicapés	6 075	6 481 090	307 744	6 788 834
Angola (Sud-Est)	Population civile déplacée et blessés de guerre	25	138 751	118 606	257 357
Bénin	Détenus	27	31 144	8 366	39 510
Burundi	Population civile déplacée et détenus	126	201 027	—	201 027
Ethiopie	Handicapés et diverses institutions	76	53 089	83 232	136 321
Ethiopie (Tigré et Erythrée, via Soudan) .	Handicapés et prisonniers de guerre	68	609 407	242 018	851 425
Gambie	Détenus	2	9 977	4 284	14 261
Liberia	Détenus	—	—	4 296	4 296
Mozambique	Population civile déplacée, détenus et handicapés	1 620	1 351 361	399 704	1 751 065
Namibie	Détenus, familles de détenus et réfugiés	41	54 073	—	54 073
Ouganda	Population civile déplacée, réfugiés et détenus	1 327	1 946 317	152 289	2 098 606
Sénégal	Population civile déplacée et réfugiés	369	875 863	3 684	879 547
Somalie	Population civile déplacée et blessés de guerre	34	55 273	747 839	803 112
Soudan	Population civile déplacée	5 159	4 397 731	459 899	4 857 630
Soudan (conflit au Sud-Soudan, via Kenya)	Population civile déplacée et blessés de guerre	7 414	4 569 662	759 905	5 329 567
Tchad	Détenus, handicapés et diverses institutions	40	79 755	121 240	200 995
Togo	Détenus	—	1 179	17 024	18 203
Zaïre	Détenus et familles de détenus	27	48 406	6 568	54 974
Zambie	Population civile déplacée, réfugiés et Société nationale	45	142 957	7 569	150 526
Zimbabwe	Population civile déplacée, réfugiés, handicapés et Société nationale	130	104 179	102 769	206 948
TOTAL		22 799	21 556 962	3 547 036	25 103 998